Le Petit Chémereaudais 2019

Dans ce bulletin N°31 :

Le mot du maire 1
Etat Civil 2
Infos utiles 3
Les déchèteries 4
Tarifs communaux 6
Les Travaux 7
Pluviométrie 10
Nos associations 11
Informations Energies 16
Informations ComCom 18
Informations diverses 19
Formalités administratives 20
Le petit patrimoine 23
Carte 24-25
Le petit patrimoine (suite) 26
Les travaux du CREN 27
Recensement 28
Service Logement Jeunes 30
Présence Verte Services 31
L'ADMR–L'envol 31
Réseau gérontologique 33
Mission Locale Rurale 34
Les assistantes maternelles 35
Framboisine 35
Les photos de Tony 37
Revue de presse 39
Espace détente 46
Demande de badge - Déchèterie 47
Notes 48

Le Mot du Maire

L'année 2018 se termine dans une ambiance perturbée. Bien sur la sérénité de notre petite commune ne s'en trouve pas affectée, cependant chacun d'entre nous est concerné et interpelé soit à l'occasion de ses déplacements soit par les médias, journaux et télévision qui véhiculent quantité d'informations (pas toujours justes).

On peut comprendre aisément les difficultés que rencontrent les personnes aux petits salaires, petites retraites, ou pensions à minima. Pour autant on ne peut excuser ou justifier aucune violence, aucune dégradation de bien public ou privé (dont il faudra payer la remise en état !), aucune agression visant les forces de l'ordre ou des symboles de la République.

C'est cette République qui permet à chacun d'aller et venir librement, d'être instruit gratuitement, d'être soigné quelques soient son rang social et sa richesse, d'être aidé en cas de handicap (insuffisamment peut être) ou de dépendance liée à l'âge, d'être protégé et défendu contre les terrorismes de tout poil… et qui permet à chacun de vivre selon ses convictions, ses valeurs, sa religion, ses appartenances syndicales ou politiques dans le respect des règles démocratiquement construites.

Rien n'est parfait et cela est certainement perfectible en particulier dans la redistribution des richesses. Mais ce n'est ni la casse, ni la destruction plus au moins tolérées implicitement par les extrêmes qui peuvent concourir à cette évolution.

L'expression de tous doit-être possible et au-delà d'un débat organisé ponctuellement, les cahiers d'expression libre sont à votre disposition en mairie et seront transmis à la Présidence de la République via l'Association des Maires Ruraux de la Vienne, Il faut utiliser l'existant c'est-à-dire notre droit obtenu âprement et tardivement pour les femmes en France. C'est le droit de vote, celui qui s'use quand on ne s'en sert pas ! Voter est le geste de base de la démocratie, ne l'oubliez pas, ne l'oublions pas, le 26 mai 2019 allons voter pour nos députés Européens.

Bonne année à tous et bonne lecture.

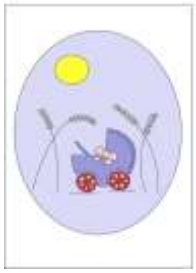

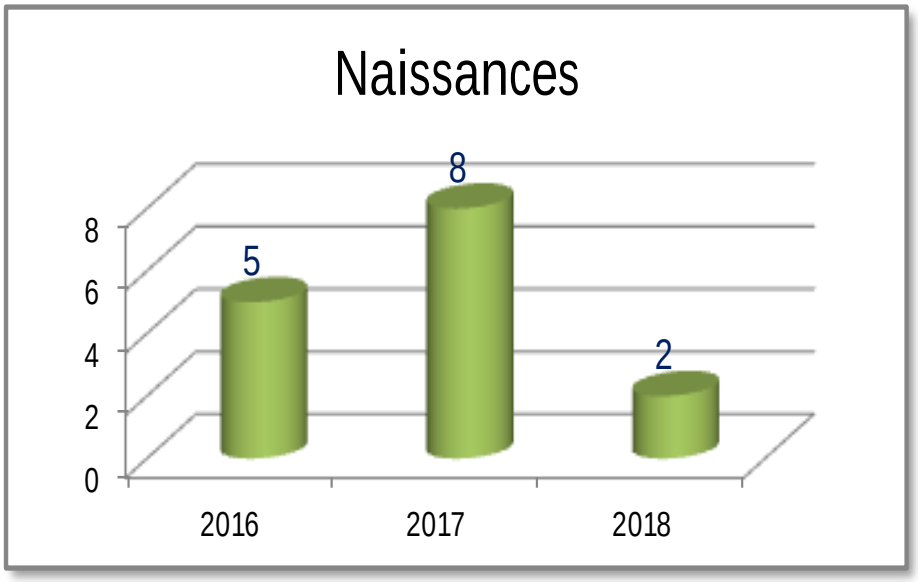
Naissances
8
5
2
0
2
4
6
8
2016
2017
2018

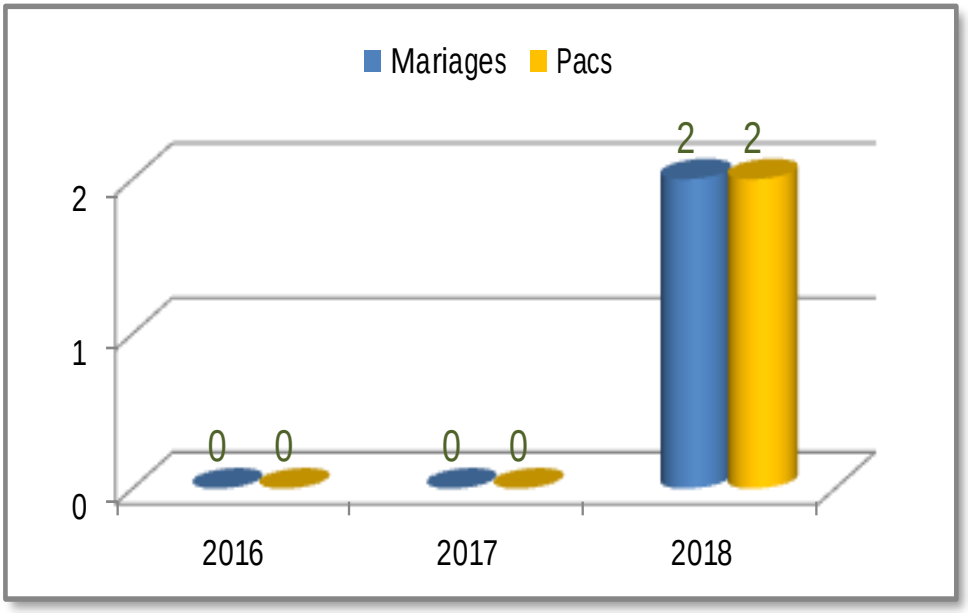
Mariages
Pacs
2
2
0
0
0
0
2
1
0
2016
2017
2018

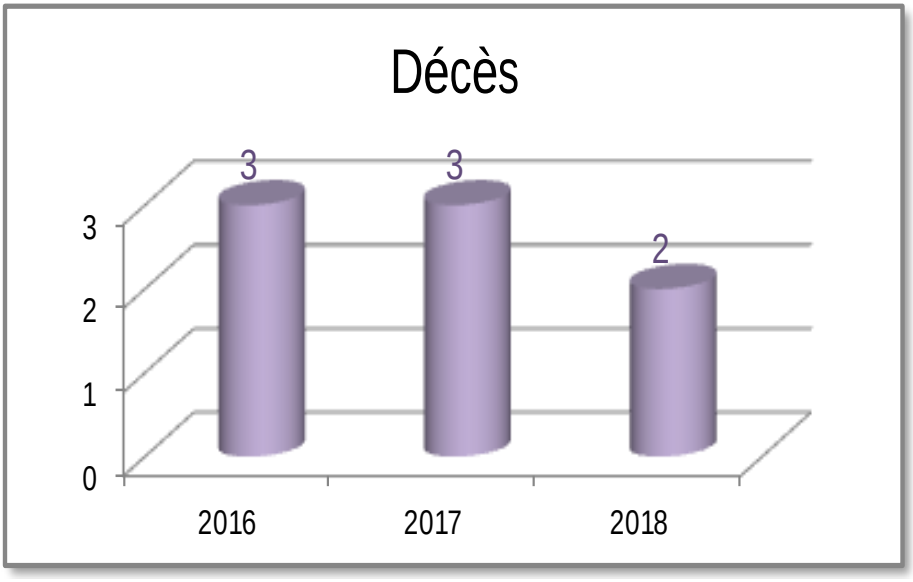
Décès
3
3
2
0
1
2
3
2016
2017
2018

Horaires d'ouverture au public de la Mairie

Lundi	8h30-12h30	13h30-16h15
Mardi	8h30-12h30	13h30-16h15
Mercredi	8h30-12h30	fermée
Jeudi	8h30-12h30	fermée
Vendredi	8h30-12h30	fermée

Les permanences

M Claude LAMBERT, Maire	Sur Rendez-vous (06.70.73.84.83)
Mme Rita NORESKAL, 1ère Adjointe	Le Lundi matin de 09h30 à 12h30
M. Alain THOREAU, 2ème Adjoint	Le Mardi matin de 09h00 à 12h00
M. Orlando PASQUIER, 3ème Adjoint	Le Vendredi après-midi de 14h00 à 17h00

Le personnel communal

Service administratif
Secrétaire
Fatimazhora BARKATOU

Service Technique

Adjoint Technique de 2ème classe
Bernard BARRUSSEAU

Adjoint Technique de 2ème classe
Emmanuel GENTILLEAU

Les agents de la commune sont à votre service, la courtoisie ne peut que les rendre plus efficaces...

Nos coordonnées

Mairie de MARIGNY-CHEMEREAU
3, rue du parc
86370 Marigny-Chémereau
Tel / Fax : 05 49 43 41 90
Courriel : contact@marigny-chemereau.fr

LES DÉCHÈTERIES

Depuis le 1er janvier 2015, un badge d'accès est nécessaire pour entrer sur les sites des déchèteries. Pour obtenir ce badge gratuit, veuillez remplir le formulaire disponible à la fin de ce bulletin.

HORAIRES du 1er octobre au 31 mars

	VIVONNE 05 49 36 08 29	MARNAY 05 49 59 00 41	ITEUIL 05 49 37 12 74
Lundi	9h–12h	–	9h–12h et 14h–17h
Mardi	14h–17h	–	–
Mercredi	9h–12h et 14h–17h	–	14h–17h
Jeudi	–	–	–
Vendredi	14h–17h	–	14h–17h
Samedi	9h–12h et 14h–17h	9h–12h et 14h–17h	9h–12h et 14h–17h

HORAIRES du 1er avril au 30 septembre

	VIVONNE 05 49 36 08 29	MARNAY 05 49 59 00 41	ITEUIL 05 49 37 12 74
Lundi	9h–12h	–	9h–12h et 14h–18h
Mardi	14h–18h	–	–
Mercredi	9h–12h et 14h–18h	–	14h–18h
Jeudi	–	–	–
Vendredi	14h–18h	–	14h–18h
Samedi	9h–12h et 14h–18h	9h–12h et 14h–18h	9h–12h et 14h–18h

LA COLLECTE

La collecte des ordures ménagères et des sacs jaunes de tri sélectif est effectuée le mardi. Pensez à sortir vos déchets ménagers la veille au soir.

Les sacs jaunes pour le tri sélectif sont à disposition en mairie.

Quelques points de règlement concernant la collecte des ordures ménagères :

- Seuls les conteneurs individuels mis à disposition par la Communauté de Communes seront collectés. Celle-ci assure leur réparation.
- Les ordures ménagères doivent être mises en sacs puis déposées dans le conteneur individuel. Les déchets en vrac ne seront pas collectés.
- Les conteneurs individuels doivent être présentés, en bordure de trottoir, les poignées vers la chaussée, de façon à montrer clairement qu'ils doivent être collectés.
- Seuls les sacs jaunes fournis par la Communauté de Communes seront collectés. Ils sont destinés à accueillir exclusivement des emballages recyclables. Ils sont à votre disposition à la mairie de Marigny-Chémereau.
- Pour des raisons d'hygiène et de sécurité, les conteneurs individuels et les sacs jaunes doivent être sortis uniquement la veille des jours de collecte. Les conteneurs, une fois collectés, doivent être remisés sur le domaine privé.
- Les objets trop encombrants doivent être déposés en déchèterie et non pas à côté des conteneurs.

Un point de collecte de vêtements est à votre disposition sur le parking de la Mairie.

Souriez, on vous facilite le tri !

Il est plus que jamais indispensable de renforcer nos efforts pour respecter les consignes de tri et préserver ainsi notre environnement.

Vous trouverez ci-dessous toutes les clés pour bien trier au quotidien.

Ensemble, devenons exemplaires sur le tri de nos déchets !

Un doute, une question ?
Contactez nous au 05.49.89.02.89
ou environnement@valleesduclain.fr

Le coin du vrai ou faux

Les bacs noirs sont retriés : FAUX
Aucune issue pour les déchets du bac noir ! Une fois collectés ils sont transférés au centre d'enfouissement de Gizay.

Le paquet de café va dans le bac noir : VRAI
Comme le paquet de chips ou la compote à boire, cet emballage est composé de plusieurs matières (plastique et aluminium). Actuellement les recycleurs ne sont pas en mesure de prendre en charge ce type d'emballage.

Les composteurs peuvent être retirés gratuitement : VRAI
Contactez la Communauté de communes pour fixer un rendez-vous pour le retrait de votre composteur.

Tarifs des salles communales

Année 2018	Petite salle de la Mairie	Grande salle de la Mairie	Salle du Parc
Habitant commune	150 €	190 €	300€
Habitant hors commune	150 €	190 €	390 €
Associations communales	70 €	80 €	210 €
Associations hors commune	150 €	190 €	390 €
Prolongation lendemain pour les habitants de la commune	80 €	90 €	100 €
Prolongation lendemain pour les habitants hors commune	80 €	90 €	170 €
Caution salle et rangement	400 €	400 €	600 €
Forfait ménage	40 €	50 €	90 €
Forfait vaisselle	20 €	20 €	Pas de vaisselle

1 location annuelle gratuite de chaque salle pour les associations communales.

Tarifs du cimetière

Caveaux, tombes	Tarifs 2018
Concession trentenaire	130 €
Concession cinquantenaire	180 €
Concession perpétuelle	1000 €

Tombes (1m x 0.50 m), incinération	Tarifs 2018
Concession trentenaire	95 €
Concession cinquantenaire	125 €
Concession perpétuelle	1000 €

Columbarium (+ frais d'ouverture)	Tarifs 2018
10 ans	270 €
20 ans	430 €
30 ans	580 €
40 ans	740 €

Inventaire travaux : Notre commune évolue, ainsi, chaque année la liste des réalisations s'allonge soit de notre propre initiative soit en relation avec d'autres collectivités ou organismes en lien avec MARIGNY-CHEMEREAU ; A suivre, la liste des travaux réalisés dans la commune depuis le début du mandat :

- ◊ réfection du plancher du bureau du maire,
- ◊ Installation d'un adoucisseur d'eau potable pour protéger les installations dans les salles des fêtes,
- ◊ Installation d'un lave-vaisselle dans la petite salle des fêtes,
- ◊ Renforcement des portes des ateliers municipaux,
- ◊ Réalisation d'une boîte à livres installée sur le parking de la mairie,
- ◊ Installation d'une borne de recharge pour véhicules électriques place de la salle du parc, subventionnée à 90%,
- ◊ Réfection de la passerelle de Tallerand avec la commune de Celle L'Evescault,
- ◊ Réalisation d'un abri pour le four de la rue des passeroses,
- ◊ Voirie : Remise en état des routes à :
  - ♦ La Trincardière,
  - ♦ Le Fouilloux,
  - ♦ La Chemelière,
  - ♦ Chaguin,
  - ♦ La Cigonière,
  - ♦ Le Rézeau,
  - ♦ Giez,
  - ♦ Bellefontaine.

  Zones à 30 km/h :
  - ♦ Du bout du pont au moulin de Marigny-Chémereau,
  - ♦ Dans la traversée du village de La Roche,
  - ♦ Dans le bourg.

- ◊ Pose de panneaux de limitation à 25 km/h pour les engins agricoles dans la traversée du bourg,
- ◊ Réfection complète de la route de La Roche jusqu'à Vivonne avec la Communauté de communes des vallées du Clain. (limitée à 70 km/h),
- ◊ Réalisation d'un plan de gestion de suppression des pesticides applicable à partir de 2016,
- ◊ Mise aux normes des toilettes pour PMR (personnes à mobilité réduite),
- ◊ Mise aux normes d'accessibilité des locaux communaux,
- ◊ Enfouissement des lignes électriques et téléphoniques dans le bourg,
- ◊ Début des travaux d'aménagement de la traversée du bourg,
- ◊ Réfection totale de l'éclairage du parc,
- ◊ Rénovation de l'éclairage public à la Chebannetière (éclairage par LED beaucoup moins énergivore et moins couteux, les réglages à venir devraient permettre un éclairage satisfaisant),
- ◊ Réfection des cheminements piétons du parc,
- ◊ Création de l'éclairage de Giez,
- ◊ Mise aux normes de la station d'épuration de La Roche par le syndicat Eaux de Vienne SIVEER (après d'insistantes réclamations car cette réhabilitation était recommandée et prévue par le SIAEPA depuis 2010),
- ◊ Création dans nos chemins ruraux de chemins de randonnées par la Communauté de Communes des Vallées du Clain. A terme la circulation des engins à moteur ne sera autorisée qu'aux riverains et exceptionnellement aux chasseurs et pêcheurs,

Divers achats ont été effectués pour faciliter le travail de nos employés municipaux :

- ◊ aspirateur de feuilles sur remorque,
- ◊ balayeuse de rue
- ◊ remplacement du taille-haie, de la tronçonneuse, et de la débroussailleuse,
- ◊ renouvellement des ordinateurs,
- ◊ changement du photocopieur.

Les travaux commencés en 2018 :

Vous l'avez tous constaté les travaux d'aménagement du centre bourg sont commencés. Ils ont pour objectifs de sécuriser la traversée du bourg ; limiter la vitesse des véhicules : zone 30, plateaux ralentisseurs, rétrécissement…, faciliter la circulation des personnes à mobilité réduite : passages protégés avec signalisation spécifique, mais aussi embellir le bourg pour promouvoir l'attractivité de notre commune, faciliter l'entretien ; le passage à zéro pesticide n'est pas sans conséquence ! C'est aussi la création d'un cheminement doux, partant du lotissement de la chebannetière jusqu'au pont sur la Vonne, la remise en état des allées du parc et de la place Saint Nazaire. Il s'agit de créer un espace sécurisé, partagé, de circulation pour tous : vélos, engins agricoles, piétons, cyclomoteurs, bus, automobiles, quads, enfants accompagnés, etc.

Le coût total de ces travaux est de 232 000€ hors taxe financés à 80% par le FST (Fonds de Solidarité Territorial) lié à la LGV et les 20% restants par un emprunt et des fonds propres.

Dans les semaines qui viennent, la seconde partie des travaux va être mise en œuvre. Elle ira de la place Saint Nazaire jusqu'au pont sur la Vonne. Là aussi l'enfouissement des lignes électriques, la gestion des eaux pluviales, la réfection du revêtement routier, et le cheminement doux seront réalisés. Pour mémoire, je tiens à rappeler qu'aucune augmentation d'impôt foncier ou d'habitation n'a été réalisée en 2018 par la commune.

Je vous remercie pour la prudence que vous avez manifestée pendant ce premier temps des travaux et je vous invite à continuer dans ce sens pour la seconde partie.

PLUVIOMETRIE (en mm) relevée au lieu-dit « Le Fouilloux »

(Merci à Françoise et Dominique THEBAULT)

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Janvier	86	92	80	28	26	26	65	121	84	128	36	146
Février	111	28	12	89	55	5	50	147	56	113	55	47
Mars	87	69	24	33	17	20	65	25	48	74	87	92
Avril	33	93	58	24	4	137	98	55	18	56	7	75
mai	86	60	70	45	7	53	99	129	61	105	64	69
Juin	147	106	49	87	32	67	112	35	80	50	55	77
Juillet	60	28	30	15	69	38	95	81	13	10	34	19
Août	73	66	2	37	75	8	26	127	56	2	36	18
Septembre	13	42	32	18	51	65	80	18	69	27	42	11
Octobre	19	54	42	40	23	161	77	70	34	37	32	60
Novembre	42	96	158	114	35	69	119	54	43	60	30	95
Décembre	49	31	104	150	177	141	68	30	39	24	77	97
Total	806	765	661	680	571	790	954	892	601	686	555	806

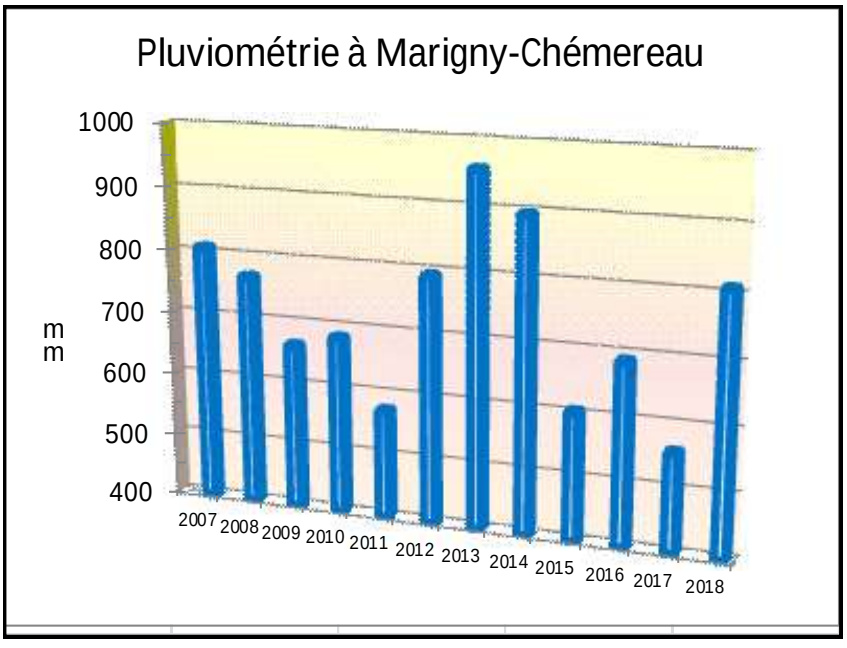

L'A.C.C.A. (Association Communale de Chasse Agréé)

L'AACA de Marigny Chémereau a tenu son assemblée générale au mois de juin 2018, à la salle des fêtes de la Mairie, Monsieur le maire nous a honoré de sa présence et nous avons eu une bonne participation des chasseurs.

Les comptes financiers ont été présentés par le trésorier Monsieur THOREAU Alain et ont été approuvés à l'unanimité par l'assemblée.

L'ACCA comprend à ce jour 39 adhérents, sociétaires et actionnaires pour la saison 2018/2019.

Le bureau ainsi que les membres de l'ACCA , les sociétaires et actionnaires vous souhaitent leurs meilleurs vœux pour l'année 2019.

Manifestations 2019 :

- Banquet annuel des chasseurs le dimanche 7 avril 2019.
- L'assemblée générale aura lieu à la fin du 1er semestre 2019.

La Composition du bureau est la suivante :

Le Président : M. Philippe CHIL

Vice-président : M. Robert BLUGEON

Le Trésorier : M. Alain THOREAU

Le Secrétaire : M. Jean-Géraud LILA

L'Adjoint Trésorier : M. Jérôme PROUST

L'Adjoint Secrétaire : M. Tony TEXIER

Membres du Conseil d'Administration :

-M. Bruno MAILLET

-M. Robert GENDRE

-M. Jérémy MARTEAU

Le club de l'amitié permet aux personnes retraitées de se rencontrer pour des activités conviviales.

Le Club de l'Amitié toujours dynamique présidé par Madame Viault et son équipe se réunissent chaque lundi pour une marche suivi d'un pot de l'amitié sans compter les réunions du club chaque 2ème et 4ème mardi du mois.

Le calendrier des manifestations sont établies avec les dates suivantes en 2019. Un voyage est à l'étude en cours d'année.

Calendrier 2019

Mardi 22 Janvier	Assemblée Générale
Mercredi 20 Février	Concours de Belote
Jeudi 4 Avril	Repas annuel
Mercredi 15 Mai	Concours de Belote
Mardi 6 Août	Buffet Campagnard
Mercredi 4 Septembre	Concours de Belote
Jeudi 3 Octobre	Choucroute
Mardi 10 Décembre	Repas de fin d'année

Bureau

Présidente	Mme VIAULT Edith
Vice-présidente	Mme GENTILLEAU Paulette
Secrétaire	Mme. CHIL Eliane
Vice-secrétaire	Mme TEXEREAU Jacqueline
Trésorier	M. AYRAULT Joël
Vice-trésorier	M. DELINEAU Bernard

L'Espoir Marignien organise les manifestations festives dans la commune.

Le comité des fêtes L'Espoir Marignien se pose beaucoup de questions pour le déroulement de nos manifestations. Il y a de moins en moins de bénévoles pour aider aux différentes tâches.

Nos bénévoles âgés de 70 à 80 ans voir plus, nous ne pouvons pas leur demander l'impossible même s'ils sont toujours là pour nous AIDER. Merci a eux! Fort heureusement ILS SONT LA!

J'ESPERE pouvoir toucher de nouveaux Bénévoles parmi vous sinon je donne pas cher de L'ESPOIR MARIGNIEN pour L'ANIMATION DE NOTRE COMMUNE

Pour tout renseignement contacter M BELLIN Didier tél **06 18 13 50 09**

DATES A RETENIR POUR 2019

*** Samedi 26 janvier : poule au pot (sur réservation)**

*** 1er week-end de Juillet, Samedi 6: Fête annuelle**

*** Dimanche 6 Octobre : Fête du four**

Vide grenier Annulé

Pétanque 5 € par joueur

L'équipe de l'espoir prépare son repas le soir de l'assemblée générale

Bureau

Président	Bellin D
Vice-président	Moine H / Duchesnes F
Trésorière	Chil V
Vice-trésorier	Moineaud A
Secrétaire	Collet O
Vice-secrétaire	Bellin M E
Responsable artifice	Thoreau A
Responsable restauration	Rougier P
Suppléant	Ayrault J
Responsable communication	Moine M–O
Vice-responsable	Bellin M

A MARIGNY CHEMEREAU, on joue aussi au POKER.

On joue à la variante la plus populaire : Le TEXAS HOLDEM NO LIMIT

On vous propose :

Le championnat du club : le 1er et 3ème vendredi du mois. A tour de rôle, on joue en SHORT-HANDED (6 joueurs par table), en FULL-RING (10 joueurs par table) et en DEEPSTACK (plus de jetons et plus de temps).

Une double rencontre avec un club partenaire.

Un championnat HU (un contre un).

Des parties de CASH GAME avec une monnaie virtuelle.

Deux gros tournois organisés spécialement pour nos adhérents.

2 tournois ouverts aux personnes extérieures : un tournoi de bienvenue et un open

Une adhésion au CDC (Club des clubs de poker) afin de pouvoir participer à d'autres compétitions.

La cotisation annuelle (du 01/01 au 31/12) est de 35 euros et pour les couples de 30 euros par personnes. Pour une demi-saison (du 01/07 au 31/12), elle est de 20 euros. Pour découvrir le club, il y a aussi la possibilité de prendre un pass'découverte à 5 euros pour un vendredi. (Montant déduit du prix de la licence en cas d'adhésion).

Le VPT86 est un club où le poker reste un loisir. On joue donc au poker lors de compétitions internes tout en gardant un esprit convivial. Que l'on soit un joueur débutant ou confirmé, on pousse les portes du VPT86 pour découvrir ou jouer au poker, ensuite on y reste pour la bonne humeur qui y règne.

Pour plus de renseignements n'hésitez pas à nous contacter :

Tél : 0783560606

Mail : vivonnepokerteam86@outlook.fr

Facebook : VIVONNE POKER TEAM

Le Conseil d'Administration a été élu en Novembre 2015 pour une durée de 5 ans.

Président : SAPIN Rémy (06 34 50 72 11)
Vice Président : LOGNON Christian
Président d'honneur : FROUIN Jean
Secrétaire : GRANIER Dominique
Trésorier : RIVAULT Patrick
MEMBRES : BUISSON Marc, CHARPENTIER Jean-Claude, DEBELLE Joël, DEJEAN Bernard, DELAVEAU Joël, DUBOIS Jean-Louis, EVRARD Charles, GIRARDIN Michel, LUCAS Jacky, MICHAUD Daniel, PASQUIER Bernard.

A.A.P.P.M.A. : Association Agréée de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques.

L'A.A.P.P.M.A s'occupe des ruisseaux et rivières des communes de Vivonne, Château-Larcher, Marnay, Marçay, Marigny Chemereau, Aslonnes et une partie d'Iteuil. Plus de 6500 € sont consacrés à l'alevinage en truites, brochets, tanches, gardons …

Nous avons aussi la gestion de l'étang de Château-Larcher. La pêche est ouverte à tous les pêcheurs possédant la carte départementale. En octobre 2018, l'étang a reçu la labellisation "parcours famille et possède maintement une aire partagée pour l'accès à tous. Le rempoissonnement de 2018 est essentiellement composé de gardons, tanches et brochets.
Fermeture : dernier dimanche de Novembre. Ouverture : deuxième samedi de Mars, comme tous les étangs.

Les parcours truites sont installés à Vivonne sur le parcours canoë Kayack et à Marnay. 50 kg sont répartis tous les quinze jours durant 6 semaines sur les 2 parcours à partir de l'ouverture de la truite. Nous mettons des truites sur toutes les autres rivières pour l'ouverture et plus tard, les dates ne sont pas encore définies.
L'Assemblée Générale de l'AAPPMA se tiendra à Vivonne le 1er février 2019. à Vounant.

La frayère à brochets de DANLOT n'a pas donné satisfaction : Les 131 brochetons de 12 à 20 cm sont remis dans les rivières.

La vente des cartes de pêche :
chez M. DESBOUCHAGES : Briconautes,
bar Jimmy 's à Vivonne, bar-restaurant de Marçay, à l'Auberge de la Clouère à Château -Larcher et bar- restaurant de Marnay.

Comment réussir une rénovation performante à moindre coût ?

Un service d'intérêt public est à votre disposition, pour faciliter votre **réflexion**, vous aider à construire votre **programme de travaux** et vous renseigner sur **les aides financières** mobilisables. L'Espace Info Energie vous **accompagnera** tout au long de votre projet afin de vous aider à obtenir un logement plus confortable et plus économe.

AYEZ LE REFLEXE « INFO→ENERGIE » 05 49 61 61 91

Portés par l'association SOLIHA Vienne, des conseillers info énergie sont présents sur le territoire de votre communauté de communes et vous accueillent lors de permanences. Ce service d'intérêt public vous permet de bénéficier de conseils neutres gratuits et indépendants.

Aides financières 2018 :

- **Aide à l'accompagnement** : Subvention de la Région Nouvelle Aquitaine pour financer un audit énergétique à votre domicile
- **Aides de l'Anah** (Agence nationale de l'habitat) : Subventions de 35% à 50% du coût des travaux, dispositifs cumulables avec des subventions du Conseil Départemental et de votre intercommunalité
- **Caisse de retraite** : Subventions variables en fonction de votre caisse de retraite et des travaux à réaliser
- **CITE** (Crédit d'Impôt Transition Energétique) : Déduction possible de l'impôt sur le revenu de 15% ou 30% du montant des dépenses de travaux éligibles.
- **Les aides des fournisseurs d'énergie** (dispositif CEE : Certificat d'Economie d'Energie) : Primes variables en fonction du fournisseur d'énergie et des travaux à réaliser
- **Chèque énergie** : Utilisable pour payer les factures de chauffage ou directement une partie des travaux
- **TVA à taux réduit** : TVA à 5,5% ou 10% en fonctions des travaux
- **PTZ** (Prêt à Taux Zéro) : Pour financer l'acquisition d'un logement à rénover pour les primo-accédant
- **Eco PTZ** (Eco Prêt à Taux Zéro) : Pour un montant maximum emprunté de 30 000€ remboursable sur 15ans
- **Tiers financement** avec ARTEE (Agence Régional des Travaux d'Economies d'Energies) : L'agence avance le coût des travaux et le remboursement se base sur les économies mensuelles réalisées

ATTENTION : Ces aides ne sont pas toutes cumulables et ne répondent pas aux mêmes critères d'éligibilités.

Pour connaître votre éligibilité aux différents dispositifs contactez votre Espace Info Energie **:**

05 49 61 61 91 / soliha86@eie-na.org

Ayez le reflexe : INFO→ ENERGIE

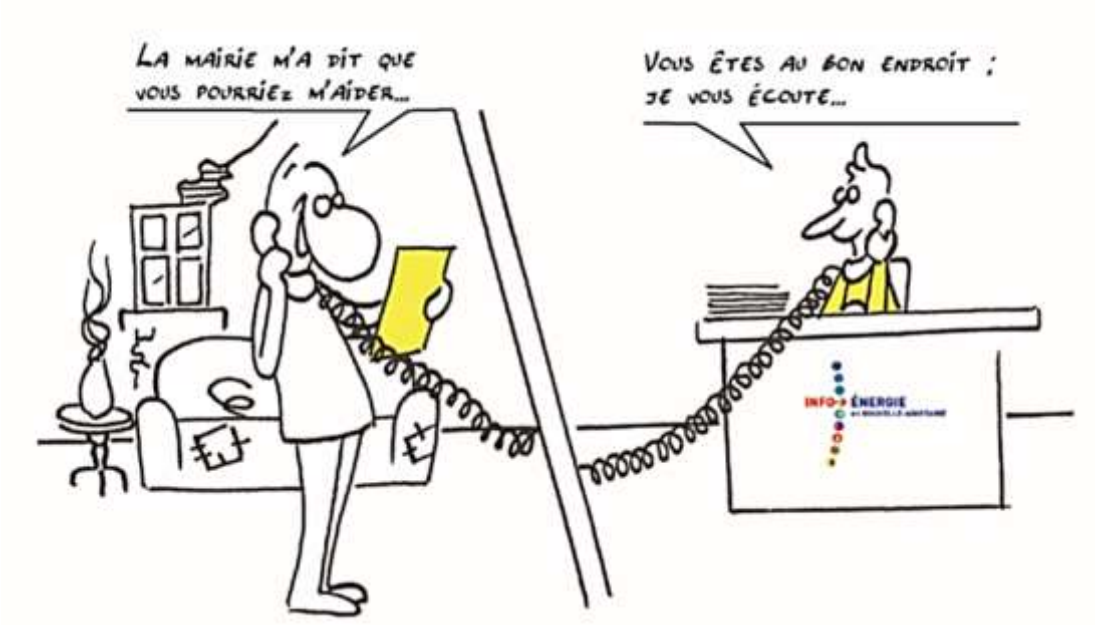

Crédit image : Agence FAUVE

Vous souhaitez améliorer votre confort et réduire vos factures énergétiques ?

Pour être accompagné de manière **gratuite, neutre et indépendante**, nous vous invitons à contacter l'Espace Info Energie de SOLIHA Vienne. Un conseiller répondra à vos attentes et vous proposera des solutions pour diminuer vos consommations énergétiques liées à votre logement. Il adaptera bien évidemment ses propositions à votre budget et vous renseignera sur toutes les aides financières mobilisables (publiques, privées, nationales, régionales ou locales).

Plusieurs permanences sont mises en place tous les mois sur votre Communauté de Communes. N'hésitez pas à contacter vos conseillers info énergie pour fixer un rendez-vous ou simplement poser vos questions par téléphone.

L'Espace Info Energie de SOLIHA Vienne est cofinancé par l'ADEME et la région Nouvelle Aquitaine. Il prodigue des conseils pratiques et délivre des informations objectives, en toute impartialité et indépendamment de tout intérêt commercial. Les conseils sont gratuits pour tous.

Espace Info Énergie: 05 49 61 61 91 / soliha86@eie-na.org

Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

Le territoire de demain se dessine !

Depuis 2017, les 16 communes de la communauté de communes des Vallées du Clain sont engagées dans la définition d'un document de planification et d'urbanisme commun et qui, dés sont approbation, remplacera l'ensemble des Plans Locaux d'Urbanisme et des Cartes communales actuellement en vigueur.

La première phase du PLUi s'est achevée début 2018. Avec elle, un certain nombre de constats ont été tirés, et ont permis de définir les enjeux majeurs pour le devenir du territoire intercommunal. Depuis, les élus du territoire ont engagé de nombreux travaux pour préciser leurs ambitions pour leur territoire à horizon 2030.

Ainsi, au travers du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du PLUi, ils ont défini la stratégie, précisé les grandes orientations des futures politiques publiques d'aménagement. Le PADD propose une vision d'avenir adaptée aux points forts et aux éléments d'amélioration identifiés par le diagnostic. Il concilie les enjeux économiques, sociaux et environnementaux dans une démarche de développement réfléchi et durable.

Le PLUi que nous sommes en train de construire a pour ambition de maintenir un développement et un cadre de vie qualitatifs. Ce choix est incité par l'évolution rapide des modes de vie et par leur impact sur l'aménagement et le fonctionnement futur du territoire.

Les atouts des Vallées du Clain sont nombreux : qualité du cadre de vie (paysages entre vallées et collines, force des services et commerces de proximité dans les bourgs), développement et proximité à de vastes bassins d'emplois. Ce sont autant d'éléments à faire pour proposer un développement basé sur les spécificités et les ressources propres du territoire.

Pour ce faire, **3 grandes orientations stratégiques vont structurer le projet**, et ce en vue d'affirmer le positionnement spécifique des Vallées du Clain. Ce sont ces trois grandes orientations qui sont reprises dans le projet de PADD en cours d'élaboration.

Et c'est sur ces trois grandes orientations que les conseils municipaux, puis le conseil communautaire, doivent débattre :

- ☞ Renforcer l'attractivité et le cadre de vie par une organisation du territoire qui affirme la proximité
- ☞ Créer une offre en logements et en activités économiques qui valorise les spécificités des Vallées du Clain
- ☞ Mettre en valeur l'identité d'un territoire rural riche de ses patrimoines bâtis et naturels

Après le débat validant le PADD en conseil communautaire prévu en décembre prochain, les élus du territoire engageront le travail sur sa traduction réglementaire (plan de zonage, règlement, orientations d'aménagement et de programmation). Le PLUi devra être arrêté en juillet 2019 et remplacera l'ensemble des documents communaux à partir du 1er trimestre 2020.

L'esprit de CHAGUIN !

Y aurait-il à Chaguin un esprit, un esprit invisible évidemment, inaudible c'est sûr, mais un esprit tordeur !!! Oui, un esprit qui tous les six mois environ vient en toute discrétion, sans rien dire à personne ou le faire savoir à quiconque et dans un accès de rage sans que l'on sache pourquoi tordre ce malheureux panneau indicateur qui ne commet d'autre faute que d'indiquer la direction à prendre pour se rendre à Chaguin…c'est difficile à comprendre, à expliquer, monsieur le Maire, me dit on au téléphone, il y a un phénomène, le panneau est encore tordu, que s'est-il passé ? J'avoue, je ne sais pas. Si quelqu'un l'avait accroché par mégarde, il serait venu me le dire, on aurait trouvé un arrangement et puis il y a les assurances… mais ça ne doit pas être ça, les cantonniers me l'ont dit : on l'a mis si loin du bord de route qu'il faudrait le faire exprès pour l'accrocher. Et puis pourquoi recommencer tous les six mois ? Non, ça ne peut être qu'un esprit malfaisant qui cherche à nuire aux habitants de ce hameau, peut-être pas à tous ? Mais que faire ? Une caméra ? Non mais ça ne va pas !! à Marigny-Chémereau une caméra de surveillance ??!! Non juste un appel au civisme ça devrait suffire ; merci esprit de ne plus tordre le si beau panneau indicateur de CHAGUIN et bonne année 2019.

PERMIS DE CONSTRUIRE OU PAS ?

Il y a actuellement trois situations administratives pour les travaux que vous entreprenez dans votre habitation ou ses annexes.

1/ Les travaux sans autorisation

2/ Les travaux avec déclaration préalable

3/ Les travaux avec permis de construire

Les documents nécessaires sont disponibles en mairie.

Le tableau ci-dessous décrit chaque situation possible

Travaux	Aucune formalité	Déclaration préalable	Permis de construire
Clôture et mur jusqu'à 2m de haut	X		
Garage		Jusqu'à 20m²	Au-delà à de 20m²
piscine	Jusqu'à 10m²	Entre 10 et 100m² et couverture jusqu'à 1.80m de haut	Plus de 100m² ou couverture supérieure à 1.80m de haut
Terrasse de plain pied	X		
Véranda	Moins de 5m²	Jusqu'à 20m²	Au-delà de 20m²
Abris de jardin	Moins de 2m²	Jusqu'à 20m²	Au-delà de 20m²
Extension	Moins de 5m²	Jusqu'à 20m²	Au-delà de 20m²
Aménagements intérieurs	Pas de modification de l'aspect extérieur, de la destination, ou de la surface < 5m²	Modification de l'aspect extérieur, de la destination, création de surface entre 5 et 20m²	Au- delà de 20m²
Aménagement des combles	Création d'une surface < 5m²	Jusqu'à 20m²	Au-delà de 20m²
Plan d'eau	<=100m² et moins de 2m de profondeur	> 100m² et <=2ha et moins de 2m de profondeur	> 2 ha ou profondeur > 2m => Etude d'impact
Création d'ouvertures		X	
Panneaux solaires		X	
Ravalement et Couverture		X	
Surélévation		De 5 à 20 m²	Au-delà de 20 m²

ATTENTION : ***Les travaux qui ont une influence sur la valeur locative (constructions nouvelles, agrandissements, aménagement des combles, changement d'affectation) doivent être déclarés au FISC. Cette valeur locative sert en effet de base pour le calcul des taxes foncière et d'habitation .***

Mariage

À la mairie du lieu de domicile d'un des futurs époux.
Le dépôt du dossier se fait au minimum 1 mois avant et au maximum 6 mois avant la date de célébration du mariage. La présence des deux époux est impérative lors du dépôt du dossier. (Renseignements en mairie).

PACS :

Le Pacte Civil de Solidarité (PACS) est ouvert aux couples qui souhaitent officialiser leur union sans pour autant se marier.
Depuis le 1er novembre 2017, l'enregistrement des déclarations de Pacs se fait auprès de l'officier d'état civil de la commune où vous résidez.

Prendre rendez-vous pour le PACS et la date qui sera fixée permettra, selon les cas, et en présence des 2 partenaires de :

Conclure le Pacs : La conclusion (l'enregistrement) permet de donner vie au PACS. Il faut impérativement que la déclaration faite soit accompagnée d'une convention et de pièces justificatives. Détaillées sur Service Public : conclure un PACS
Modifier un Pacs : La modification en cas de besoin, permet de prendre en compte certaines évolutions au sein du couple (modification de la convention). Les modalités et documents sont sur Service public : Modifier un PACS.
Dissoudre un Pacs : La dissolution qui met fin au PACS. Elle peut résulter du décès / mariage ou de la décision d'un ou des 2 partenaires. Documents détaillés sur Service public : Dissoudre un PACS.

EXTRAIT OU COPIE INTÉGRALE D'ACTES D'ÉTAT CIVIL (GRATUIT) :

Extrait ou copie d'acte de naissance Le retirer à la mairie de naissance en indiquant vos nom, prénom, date de naissance et filiation. Fournir également une enveloppe timbrée pour l'envoi.

Extrait d'acte de mariage Le retirer à la mairie du lieu de mariage en indiquant vos nom, prénom et date de mariage. Fournir une enveloppe timbrée pour l'envoi.

Copie d'acte de décès Le retirer à la mairie du lieu de décès en indiquant les nom, prénom et date de décès. Fournir également une enveloppe timbrée pour l'envoi

Livret de famille Remis par la mairie du lieu du mariage. Les duplicatas sont à demander à la mairie du domicile.

Légalisation de signature (gratuit) : à la mairie du domicile en présentant le document à légaliser et une pièce d'identité (La signature doit être faite devant le Maire ou la secrétaire).

CARTE D'IDENTITÉ NATIONALE CNI :

Depuis le 15 mars 2017 dans la Vienne, les demandes de cartes nationales d'identité (CNI) sont désormais traitées selon des modalités alignées sur la procédure en vigueur pour les passeports biométriques. Dorénavant, les cartes d'identité ne pourront plus être délivrées par toutes les mairies, mais seulement par celles équipées d'un centre de traitement numérique. Elles sont environ 2 000 en France.
Adresses des communes équipées

(Suite page 22)

1) **Mairie de Buxerolles**
12 rue de l'Hôtel de Ville
86180 Buxerolles
05 49 38 38 49

2) **Mairie de Châtellerault**
78 boulevard Blossac
86100 Châtellerault
05 49 20 20 20

3) **Annexe Mairie de Châtellerault Quartier de Châteauneuf**
52 Grand Rue de Châteauneuf
86100 Châtellerault
05 49 19 78 89

4) **Mairie de Chauvigny**
rue du Moulin Saint-Léger
86300 Chauvigny
05 49 45 99 10

5) **Mairie de Civray**
12 place du Général de Gaulle
86400 Civray
05 49 87 00 49

6) **Mairie de Dangé-Saint-Romain**
5 place de la Promenade
86220 Dangé-Saint-Romain
05 49 86 40 01

7) **Mairie de Gençay**
Place du Marché
86160 Gençay
05 49 59 31 36

8) **Mairie de Lencloître**
1 place du Général Pierre
86140 Lencloître
05 49 90 75 54

9) **Mairie de L'Isle-Jourdain**
4 avenue Jean Augry
86150 L'Isle-Jourdain
05 49 48 70 54

10) **Mairie de Loudun**
1 rue Gambetta
86200 Loudun
05 49 98 15 38

11) **Mairie de Lusignan**
Place du 8 mai 1945
86600 Lusignan
05 49 43 31 48

12) **Mairie de Montmorillon**
15 rue du Four
86500 Montmorillon
05 49 91 13 99

13) **Mairie de Pleumartin**
2 avenue Jourde
86450 Pleumartin
05 49 86 50 10

14) **Mairie de Poitiers**
Hôtel de Ville
15 place du Maréchal Leclerc
86000 Poitiers
05 49 52 35 35

15) **Annexe Mairie de Poitiers Quartier des Trois Cités**
10 place des Trois Cités
86000 Poitiers
05 49 01 29 28

16) **Annexe Mairie de Poitiers Quartier des Couronneries**
18 place de Coïmbra
86000 Poitiers
05 49 47 78 85

17) **Annexe Mairie de Poitiers Quartier de Bel-Air**
54 rue Rique Avoine
86000 Poitiers
05 49 58 38 80

18) **Mairie de Saint-Benoît**
11 rue Paul Gauvin
86280 Saint-Benoît
05 49 37 44 00

19) **Mairie de Vouillé**
1 rue Galmandrie
86190 Vouillé
05 49 54 20 30

Le petit patrimoine de nos villages

Les fours

Le pain, fabriqué à partir de farine et d'eau, est l'aliment de base de nombreuses cultures, et ce, depuis la préhistoire.

En France, au Moyen Age, le pain était fabriqué par les talmeliers dans les villes. Dans les campagnes, les habitants dépendaient d'un four banal (qui appartenait à un seigneur) où ils cuisaient leur pain moyennant redevance.

La taxation des fours est abolie à la Révolution. Ceux-ci deviennent communautaires et sont utilisés et possédés par un groupe d'habitants.

Le four est souvent situé dans un bâtiment indépendant à cause du risque d'incendie.

Il se compose d'une sole surmontée d'une voûte. Les matériaux varient selon les régions mais doivent être réfractaires pour supporter, emmagasiner et restituer de fortes chaleurs, et isolants pour limiter les déperditions.

La bouche, ou gueule du four est une ouverture étroite par laquelle on introduit le bois de chauffe, puis évacue les braises pour enfourner les pâtons.

Les fours ont été régulièrement utilisés jusqu'au début du 20ème siècle.

La Roche

La Roche

Le Bourg

La Roche

Les ponnes

Une ponne est une cuve utilisée jusqu'au 19ème siècle.

Elle est en terre cuite ou en pierre. On l'utilise pour faire la lessive. Au printemps et à l'automne, on y fait la grande buée : le linge est disposé en couches et trempe dans de l'eau froide. Puis on vide l'eau de trempage et on verse de l'eau de plus en plus chaude et le linge bout une demi-journée avec des cendres et des plantes aromatiques en étant remué à l'aide d'un pieu.

Le jour suivant, le linge refroidi est battu, rincé et essoré au lavoir.

Dans certaines régions, les ponnes sont utilisées pour le salage de la viande.

Il se compose d'une sole surmontée d'une voûte. Les matériaux varient selon les régions mais doivent être réfractaires pour supporter, emmagasiner et restituer de fortes chaleurs, et isolants pour limiter les déperditions.

La bouche, ou gueule du four est une ouverture étroite par laquelle on introduit le bois de chauffe, puis évacue les braises pour enfourner les pâtons.

Les fours ont été régulièrement utilisés jusqu'au début du 20ème siècle.

PATRIMOINE ET CHEMINS DE MARIGNY-CHEMEREAU

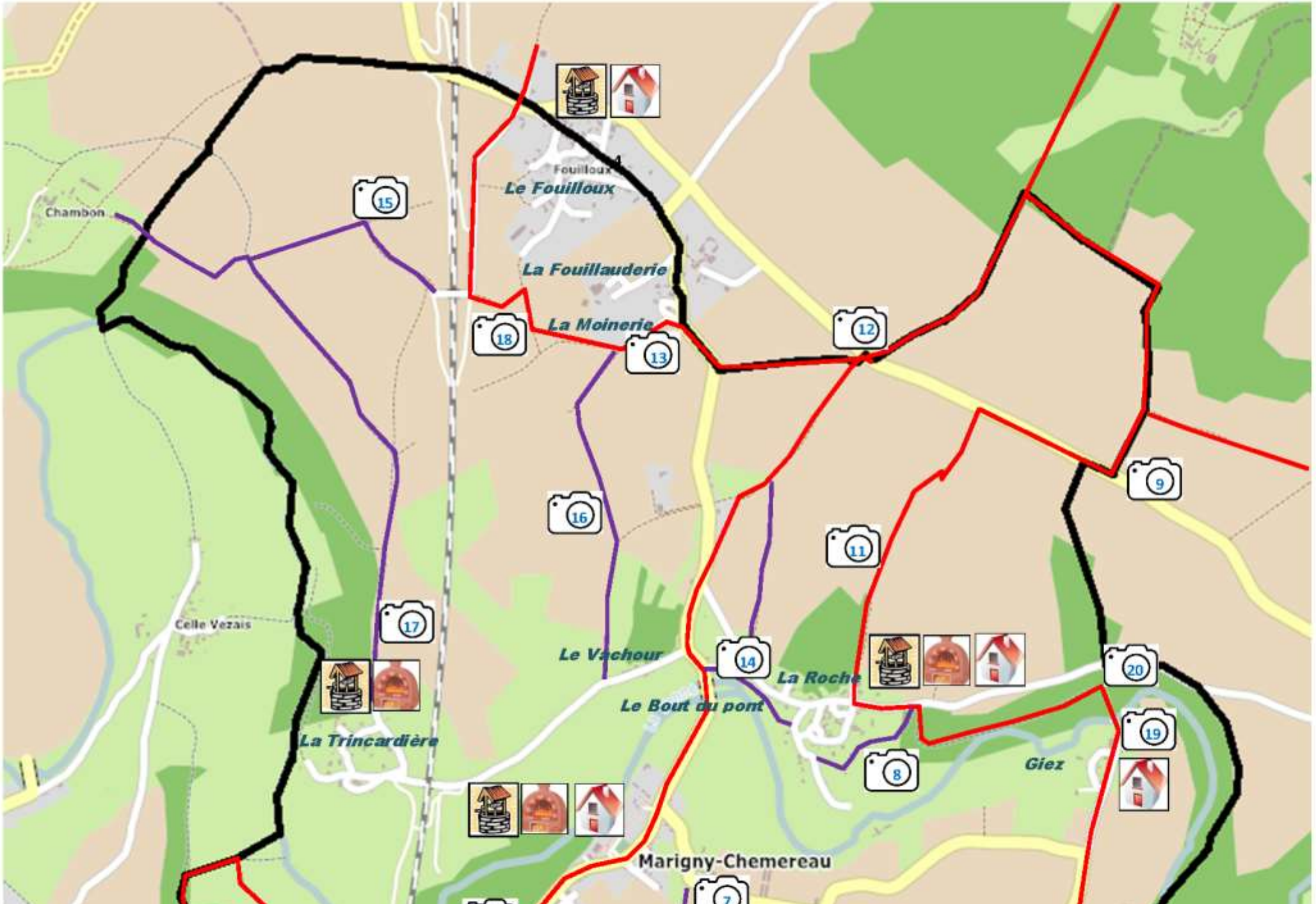

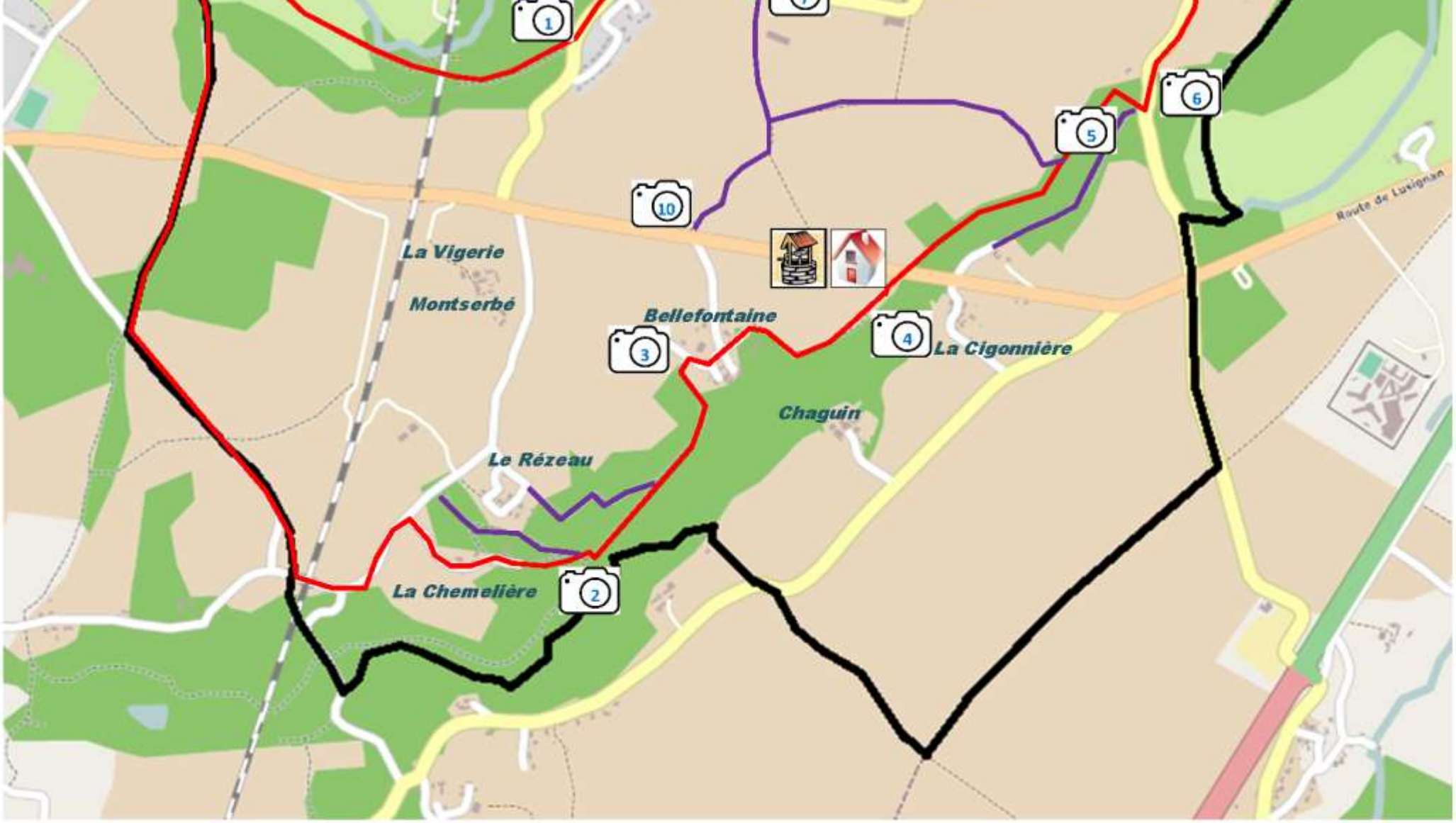

LEGENDE

Chemins communautaires

Chemins communes de Marigny-Chémereau

Puits

Four

Patrimoine

Prise de vue (Retrouvez les photos sur la couverture du bulletin)

Le petit patrimoine de nos villages

La Trincardière

Le bourg

Fouilloux

L'eau

Un puits est un trou vertical creusé dans le sol pour atteindre une nappe d'eau. Il sert à toute une communauté . Il est souvent maçonné, entouré d'une margelle et pourvu d'un treuil qui sert à faire remonter l'eau dans des seaux. On recueillait également l'eau dans des citernes pourvues de pompes.

La Roche

Le Bout du Pont

Les fours à chaux servaient à transformer le calcaire en chaux par calcination. En cuisant la pierre à chaux à 900° on obtient de la chaux vive, utilisée comme produit de traitement pour la culture. Si on immerge la chaux vive, elle devient de la « chaux éteinte » utilisée comme engrais.

Dans le précédent bulletin municipal, un article avait pour but d'expliquer que le tronçon aval de la Longère (en amont immédiat de la digue de Cotelequin) allait faire l'objet d'un travail de restauration (renaturation du cours d'eau).

Les travaux ont débutés cet automne par la phase n°1 du projet, qui se terminera à l'été 2019 (en conditions sèches).

Cette phase n°1 du projet correspond à la réouverture des parcelles de peupliers qui avaient été complètement colonisées par la végétation. Cette étape est un préalable indispensable pour pouvoir envisager la suite des travaux :

Nouveau tracé méandriforme (sinueux) du cours d'eau en fond de vallée ;
Créations d'habitats piscicoles ;
Reconversion de l'ancien tracé en mares ;
Mise en place d'une passe à poissons de type « rustique » au droit de la digue.

Ces chantiers seront réalisés conformément à l'étude préalable aux travaux ayant eu lieu en 2015 et 2016 et conduite par le bureau d'étude NCA Environnement. La commune et de nombreux autres acteurs avaient alors été associés à cette réflexion.

Illustration :

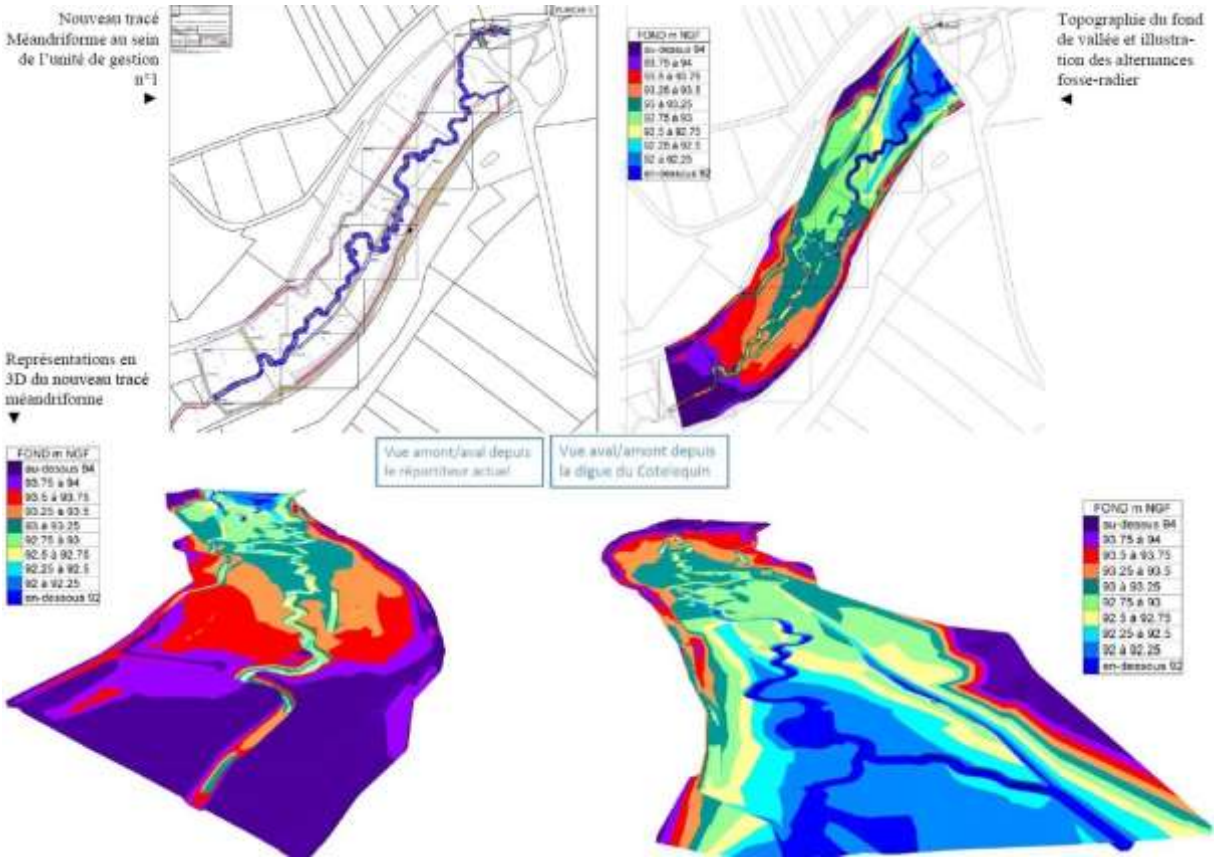

LE SAVIEZ-VOUS ?

La JDC est une étape clé, à ne pas manquer !

Votre certificat est obligatoire pour passer :

- ☑ vos examens (BAC, CAP, permis de conduire...) ;
- ☑ vos concours (fonction publique, grandes écoles...).

ou pour :

- ☑ vous engager dans l'armée.

Grâce à MAJDC.FR vous pouvez

- ☑ découvrir ce qu'est la JDC ;
- ☑ poser toutes vos questions ;
- ☑ télécharger votre convocation ;
- ☑ changer la date de votre JDC ;
- ☑ demander une exemption ;
- ☑ être guidé jusqu'au site de convocation ;
- ☑ télécharger votre attestation à l'issue de la JDC.

Dans votre entourage proche, amical, familial, vous connaissez sans doute un jeune de 16 ans. S'est-il fait recenser ?
A cet âge, les adolescents ont souvent d'autres préoccupations et pourtant : le recensement est obligatoire.

QUI ?
Tous les Français, filles et garçons âgés de 16 ans.

POURQUOI ?
Pour pouvoir être convoqué à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) *.
Pour être inscrit d'office sur les listes électorales.

COMMENT ?
Deux possibilités s'offrent à vous :

PAR INTERNET
1 – Créez votre compte sur www.service-public.fr
2 – Vérifiez ensuite que le e-recensement est possible dans votre commune.
3 – Munissez vous des documents numérisés suivants : pièce d'identité et livret de famille.
4 – Allez dans la rubrique « Papiers-Citoyenneté », cliquez sur « recensement, JDC et service national », ou dans la zone « rechercher » tapez « recensement ».
5 – Suivez les instructions.

A LA MAIRIE DE VOTRE DOMICILE
Munissez-vous des documents suivants : pièce d'identité et livret de famille.

* Obligatoire pour obtenir le permis de conduire et pour passer tout examen soumis à l'autorité de l'état.

Le recensement est obligatoire. Il concerne garçons et filles dès l'âge de 16 ans, et jusqu'à trois mois au -delà de la date d'anniversaire, à la mairie du domicile avec présentation d'une pièce d'identité nationale, livret de famille et un justificatif du domicile (facture).

L'attestation de recensement délivrée par la mairie, est obligatoire pour effectuer la journée défense et citoyenneté (J.D.C.)

Après la journée défense et citoyenneté (J.D.C.), en principe l'année suivant le recensement, le jeune administré reçoit un certificat de participation à la J.D.C., également obligatoire à toute inscription.

L'attestation de recensement délivrée est obligatoire pour toute inscription aux examens ou concours soumis à l'autorité de l'état.

Cette démarche citoyenne permet l'inscription systématique sur les listes électorales dès l'âge de 18 ans

Vous cherchez un logement ?

Nous pouvons vous mettre en relation avec des propriétaires

Service Logement Jeunes
LE LOCAL
Tél. : 05 49 62 24 01
servicelogementjeunes@lelocal.asso.fr

retrouvez nous sur internet

présence verte services
libres d'être actifs

L'association réactive et proche de vous !

La téléassistance, pour votre sécurité 24h/24,

Installé par un conseiller Présence Verte, votre matériel de téléassistance vous permet de **prévenir votre réseau de solidarité et d'alerter les secours** en cas de chute, malaise, ou autre inquiétude.

Ce système vous permet de **rester à domicile en toute sécurité !**

Nouveau !
Repas à la Carte

Le portage de vos repas à domicile

Trop occupé ? Plus d'idées ? Fatigué ?

Avec Présence Verte Services, facilitez votre quotidien et choisissez vos **menus à la Carte !**

Nouveautés : Le menu **mouliné**.
L'association propose également de **hacher ou couper fin** votre plat principal, sur demande.

Tarifs préférentiels pour les habitants de la commune ! Renseignez-vous.

SI services à la personne

Présence Verte Services - 37, rue du Touffenet – 86 000 POITIERS
05 49 44 59 99 - www.presenceverteservices.com
N° d'agrément : SAP/402034003

présence verte services
libres d'être actifs

Au quotidien, Présence Verte Services vous assure **un service de proximité**, dans une relation de confiance. Sans engagement, **faites-vous plaisir** avec les repas à domicile et **à la Carte** : tout est au choix, du potage jusqu'au dessert.

Découvrez nos choix de menus sur **presenceverteservices.com** - rubrique « nos menus ».
Inscription sur le site, sans engagement de votre part.

Libre et autonome, mais jamais seul : avec la téléassistance classique ou mobile de Présence Verte, vous êtes **en sécurité** en tous lieux.

TARIFS PREFERENTIELS pour les habitants de la commune, renseignez-vous !

SI services à la personne

Plus d'infos au **05 49 44 59 99**

MISSIONS

1 heure, 1 journée, 1 semaine,
1 mois, ou plus

L'ENVOL S'OCCUPE DE TOUT !

Besoin d'un coup de main pour votre foyer, votre jardin ?

- Ménage *
- Repassage *
- Garde d'enfants de + de 3 ans *
- Jardinage *
- Bricolage (peinture,...)
- Déménagement
- Manutention

Déduction fiscale ou crédit d'impôts de 50 % sous conditions

Besoin de personnel temporaire pour votre entreprise, association, collectivité ?

- Nettoyage de locaux
- Espaces verts
- Aide administrative
- Restauration
- Service cantine et garderie
- Activités périscolaires
- Aide en classes de maternelle
- Ripage
- Tenue de déchetterie

Vous êtes à la recherche d'un emploi ?

L'Envol vous propose des missions de travail
et en parallèle un accompagnement dans votre projet professionnel.

Contactez-nous !

Accueil physique : 8h30-12h30 et 13h30-16h30 du lundi au vendredi *(jeudi 8h30-12h30)*
Accueil téléphonique : 8h30-12h30 et 13h30-17h30 du lundi au vendredi

10 Grand Rue - 86240 SMARVES

05 49 88 91 29

www.lenvol86.fr ai@lenvol86.fr facebook

Créé en 2000, le réseau gérontologique du val de Vonne a été jusqu' aujourd'hui un des principaux acteurs de l'aide au maintien à domicile des personnes âgées en difficulté :

Par l'activité du CLIC (centre local d'information et de coordination) : de par la loi les Conseil Départementaux sont en charge de l'aide à l'autonomie des personnes âgées vivant sur leur territoire au moyen des CLIC; la mission est d'évaluer les difficultés, d'informer et orienter les personnes de plus de 60 ans rencontrant des difficultés pouvant compromettre leur vie au domicile (et leur famille et les aidants professionnels), et coordonner les actions mises en place. Sur notre territoire, cette mission nous a été déléguée par le Conseil Départementale de la Vienne

Par l'activité réseau de santé gérontologique qui s'adresse aux personnes de plus de 75 ans ayant des difficultés mixtes médicales et sociales, avec toujours une évaluation, une information, une orientation et une coordination.

Ces missions sont assurées par des professionnelles compétentes et engagées à toujours apporter des réponses à des situations souvent complexes et douloureuses : 1 secrétaire, 1 responsable de structure et coordinatrice, 3 infirmières coordinatrices, 2 chargées d'évaluation sociale, 1 psychologue et 1 agent pour l'entretien des locaux situés à Lusignan (soit un total de 7 équivalents temps plein).

L'association est financée par l'Agence Régionale de Santé ou ARS (financement en direction de l'activité sanitaire et sociale « réseau de santé gérontologique »), le Conseil Départemental de la Vienne (financement en direction de l'activité sociale « CLIC »), et plusieurs communautés de communes/EPCI (Communauté de Communes du Haut-Poitou, Communauté de Communes des Vallées du Clain et Communauté d'Agglomération du Grand Poitiers).

Nous vivons une période de transformation sociétale qui conduit à fusionner les structures : fusion des communes, fusion des communautés de communes, fusion des associations, et nous n'échappons pas à cette évolution. L'Etat a décidé (loi du 26 01 2016) de créer dans chaque département une plateforme territoriale d'appui ou PTA, qui sera l'interlocuteur unique en matière de coordination médico-sociale à domicile, pour tous les âges de la vie. L'ARS, notre principal financeur (230 000 euros/an), cesse donc au 1er janvier 2019 de financer les réseaux gérontologiques de la Vienne pour confier tout le budget à la PTA. Ainsi, sauf à demander aux collectivités de nous accorder cette subvention pour 2019, nous n'avons d'autre choix, comme les autres réseaux de la Vienne, que d'être absorbés par la PTA qui assurera les missions de coordination médico-sociale gérontologique et tous âges au niveau départemental.

Le réseau gérontologique du Val de Vonne est donc appelé à disparaître, et les modalités d'appel vont changer :

Pour des problématiques sans lien avec un problème de santé, personne de plus de 60 ans, contacter le **CLIC en téléphonant à la Maison des Solidarités de votre secteur** au

05 49 00 51 30

Pour des problématiques intriquées avec un problème de santé, quel que soit l'âge, contacter la **PTA N° unique sur tout le territoire** **0 809 109 109**. En effet, la PTA assurera l'appui à la coordination quel que soit l'âge de la personne en difficulté, y compris pour les enfants.

Nous remercions toutes les personnes qui nous ont fait confiance durant ces 18 ans et nous espérons qu'après les inévitables difficultés de mise en place, cette organisation permettra d'aider au mieux les personnes en difficulté.

L'équipe du réseau gérontologique du Val de Vonne

MISSION LOCALE RURALE
Centre et Sud Vienne

Le Réseau des Missions Locales

La Mission Locale, un service pour les jeunes

La Mission Locale Rurale Centre et Sud Vienne est une structure qui informe, oriente et accompagne des jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire dans leurs démarches d'insertion professionnelle et répond à leurs questions sur des thèmes tels que l'emploi, la formation, le logement, la santé, la mobilité...

Chaque jeune peut bénéficier de conseils personnalisés pour définir son projet professionnel et mettre en place toutes les étapes nécessaires à sa réalisation.

En 2016, 2082 personnes ont été accompagnées par la Mission Locale sur l'ensemble de son territoire.

Zoom sur ACP (Accompagnement aux Choix Professionnels)

L'Accompagnement aux Choix Professionnels (ACP) est une prestation de 5 jours durant laquelle les participants travaillent sur la définition ou la confirmation d'un projet professionnel et qui se traduit par la passation de questionnaires sur les centres d'intérêt, une réflexion sur les pistes professionnelles, une recherche d'information et des enquêtes sur les métiers, une rencontre avec des professionnels.

Cette prestation d'aide à l'orientation favorise l'acquisition, la valorisation et le transfert des compétences. Il permet de découvrir un métier que ce soit par rapport à ses avantages, ses contraintes ou ses conditions d'exercice et facilite une meilleure connaissance des emplois proposés sur le territoire.

Facteur de développement de confiance en soi, ACP permet à plus long terme d'augmenter le niveau de qualification des jeunes et une intégration dans la vie professionnelle.

ACP s'inscrit dans une offre de services plus large en matière d'orientation comprenant des périodes en milieu professionnel, la mise en œuvre de forums métiers, de visites d'entreprises et l'accès à de la documentation.

ACP est financé par la Région Nouvelle Aquitaine.

Coordonnées de la Mission Locale : Pays des 6 Vallées

LUSIGNAN
7 rue Enjambes - 86600 Lusignan - **05 49 43 69 20**

LA VILLEDIEU
Maison des Services Publics : 2 chemin des Pradilles - 86340 La Villedieu-du-Clain - **05 49 53 26 48**

VIVONNE
99 Grand'Rue - 86370 Vivonne - **05 49 43 52 41**

VOUILLE
2 bis Basses Rues - 86190 Vouillé - **05 49 51 82 75**

CIVRAY
Siège Social : 13 Rue Norbert Portejoie - 86400 Civray - **05 49 87 39 67**

Assistantes Maternelles

Mme AUDONNET Cathy
4, rue de Verseille
Le Rézeau
86370 Marigny-Chémereau
Tél: 05.49.36.16.75

Mme GARREAU Nicole
5, rue des tilleuls
86370 Marigny-Chémereau
Tél: 05.49.50.60.58

Mme PRADOUX Karen
4, Impasse des Rossignols
La Roche,
86370 Marigny-Chémereau
Tél: 05.49.53.49.71

Mme LEOBET Stéphanie
2, rue de la main verte
La Trincardière
86370 Marigny-Chémereau
Tél: 06.10.76.31.45

Mme GORSE Fabienne
1, rue des Oliviers
La Moinerie
86370 Marigny-Chémereau
Tél: 05.49.89.37.90

Mme SABOURIN Audrey
7 rue des Lilas
86370 Marigny-Chémereau
Tél: 06.09.96.73.28

FRAMBOISINE

L'association parentale propose aux familles 3 grandes actions : le lieu multi accueil, le Relais Assistantes Maternelles (RAM) et le Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP).

- Le Relais Assistantes Maternelles

Le RAM est le lieu dédié pour tous les parents en recherche d'un mode de garde. Il assure le premier accueil quelque soit le mode de garde choisi.

Le RAM est aussi un lieu de rencontre, d'échanges et d'informations pour les parents et pour les professionnels. Il est agréé par la CAF (Caisse d'allocations familiales). La responsable du relais est à votre disposition pour :

Multi Accueil à gestion parentale

Pour qui ? Pour les enfants âgés de 10 semaines à 4 ans.

Qu'est-ce ? Un mode de garde régulier ou occasionnel proposant de nombreuses activités d'éveil et un cadre serein à l'enfant qui découvre en même temps la vie en collectivité.

Comment s'inscrire ? Se renseigner dans l'une des deux structures auprès des responsables techniques.

A quel tarif ? Les tarifs sont calculés en fonction du quotient familial (CAF) et sont majorés de 20 % pour les personnes n'habitant pas le territoire de la Communauté de Communes des Vallées du Clain (CCVC). Une Adhésion de 20€ par an est demandée aux habitants de la CCVC et 24€ pour les autres.

- Framboisine ITEUIL

1, place de la mairie

86240 ITEUIL

Tél. : 05 49 38 09 92

framboisine86@wanadoo.fr

- Framboisine VIVONNE

Rue Pierre et Marie Curie

86370 VIVONNE

Tél. : 05 49 53 60 38

framboisine.vivonne@wanadoo.fr

Le Lieu d'accueil Enfants Parents

Ce lieu s'adresse aux enfants de 10 semaines à 4 ans accompagnés d'un ou de deux de leurs parents.

Le Lieu d'Accueil Enfants Parents offre un espace de rencontre, de parole et d'échanges autour de la relation enfants-parents, en dehors de toute visée thérapeutique.

Animé par un professionnel de la petite enfance, vous y vivrez au travers de jeux et d'activités des moments différents d'échanges avec vos enfants. Les accueils ont lieu les mardis et jeudis de 9 h 30 à 12 h pour les adhérents à l'association parentale Framboisine.

Comment s'inscrire ? Se renseigner auprès de la mairie pour les plannings des ateliers

Contact : 06-03-43-39-25 / laepframboisine@gmail.com

POUR DES COMPLEMENTS D'INFORMATION: un site dédié www.assoframboisine86.fr

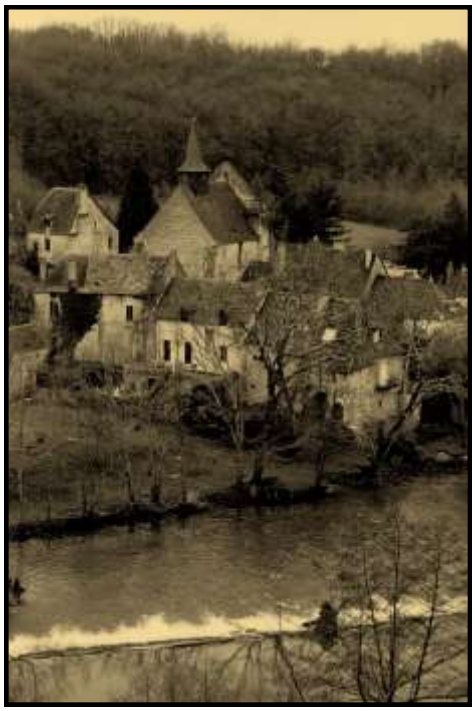

Tony CAPILLON

Tony est photographe amateur depuis plus de 35 ans, son parcours photographique sillonne entre l'Ufolep 86, les sapeurs pompiers et la presse régionale.

marigny-chémereau NR 10/01/18

Une commune bien connectée " tournée vers l'avenir "

Vendredi soir, Claude Lambert, maire, accompagné des membres de son conseil municipal, a présenté ses vœux aux représentants d'associations, élus régionaux, départementaux et habitants de la commune à la salle des fêtes du Parc.

Il a remercié les bénévoles et dirigeants des associations locales pour leurs actions et les différentes animations qu'ils organisent tout au long de l'année. L'année 2017 a vu la réalisation de divers travaux importants tels que l'enfouissement des lignes électriques et téléphoniques dans une partie du bourg ; des travaux de voirie dans les villages du Rézeau et de Giez ; la remise à neuf de la passerelle de Tallerand qui permet de franchir la Vonne de Marigny Chémereau vers Celle-l'Evescault ; l'achat d'une tondeuse homologuée sur route et la mise en service de la ligne LGV.

Claude Lambert a remercié les habitants pour leur compréhension et leur patience pour les dérangements occasionnés par les divers travaux qui font, avec la montée en débit d'internet, la téléphonie en 4 G, la mise en place d'un point de recharge pour les véhicules électriques de Marigny Chémereau *« une petite commune rurale bien connectée tournée vers l'avenir »*.

Claude Lambert a présenté ses vœux aux habitants.

Circulation dans le bourg

Ensuite, les projets 2018 étaient abordés avec en priorité le traitement de la vitesse de la circulation dans le bourg, la poursuite des travaux, avec la réfection de certaines chaussées en particulier dans le village de Bellefontaine, la création de cheminements doux, de chemins VTT et VTC et aussi l'aménagement foncier lié à la LGV avec redéfinition parcellaire, reprofilage des chemins et plantations de haies.

Pour conclure, il a invité tous les participants à cette réunion à découvrir l'exposition de plus d'une quarantaine de tableaux ayant pour thème l'eau et réalisée par une dizaine de peintres amateurs de la commune.

Démographie 2017 : 3 décès ; 2 mariages et 6 naissances. La commune compte 605 habitants.

marigny-chémereau NR 25/01/18

L'Espoir Marignien recherche de nouveaux membres

Dimanche, la majorité des membres du comité des fêtes de l'Espoir Marignien se sont réunis à la salle de la mairie de Marigny-Chémereau pour l'assemblée générale de l'association. Au cours de cette réunion, le président Didier Bellin a fait le point sur les animations 2017 en commentant les résultats qui confortent les choix qui avaient été faits lors de la précédente assemblée. Celui-ci a malheureusement constaté et fait remarquer que les habitants, pourtant prévenus par une invitation distribuée dans les boîtes aux lettres, ne se sont pas mobilisés comme espéré. Pour le président, *« il est pourtant urgent que de nouveaux membres se fassent connaître afin de venir renforcer une équipe vieillissante mais non moins sympathique »*.

Les prochaines animations seront : la soirée poule au pot le samedi 27 janvier ; la fête de l'été le samedi 7 juillet avec vide-greniers, concours de pétanque, repas champêtre, bal et feu d'artifice ; la journée « d'aut foué y chauffons le four » le dimanche 7 octobre.

Après élections, le bureau se compose comme suit : président Didier Bellin ; vice-présidents : Fabrice Duchêne et Hubert Moine ; secrétaire Olivier Collet, adjointe Mélanie Bellin ; trésorière Valérie Chil, adjoint Alain Moineau ; responsable restauration Philippe Rougier. Membres : Marie-Odile Moine, Alain Thoreau et Joël Ayrault.

Toutes les personnes désirant rejoindre l'Espoir Marignien peuvent prendre contact avec le président Didier Bellin au 05.49.43.24.49 ou 06.18.13.50.09.

marigny-chémereau NR 26/01/18

Dix adhérents de plus au club de l'Amitié

Mardi après-midi, le club des Aînés ruraux de Marigny-Chémereau a tenu son assemblée générale à la salle de la mairie, en présence du maire de la commune, Claude Lambert, et de plus d'une cinquantaine d'adhérents. Au cours de cette réunion,, la présidente Édith Viault a dressé un bilan très satisfaisant de l'année écoulée, soulignant la bonne participation des adhérents aux diverses manifestations organisées par le club.

Lors de cette AG, dix nouvelles personnes ont rejoint le club, ce qui porte l'effectif à 99 membres. Pour la présidente, ces nouvelles adhésions montrent la bonne vitalité du club et la convivialité qui y règne. Le dynamisme devrait perdurer à la vue des dates qui ont été prises pour les activités prévues en 2018, à savoir : concours de belote les mercredis 7 février, 16 mai et 5 septembre ; repas annuel le jeudi 5 avril ; buffet campagnard le mardi 7 août ; choucroute le jeudi 4 octobre et repas de fin d'année, le mardi 11 décembre. Deux voyages sont également à l'étude, un au printemps et l'autre en automne ; les dates et lieu restent à confirmer en fonction du choix de la majorité des adhérents. La présidente a rappelé que les membres du club se réunissent tous les 2e et 4e mardis de chaque mois, à 14 h, à la salle de la mairie, pour des jeux de cartes et société.

Le bureau du club de l'Amitié en compagnie du maire Claude Lambert et d'une partie des adhérents.

Après les élections du tiers sortant, le bureau se compose comme suit : présidente Édith Viault ; vice-présidente Paulette Gentilleau ; secrétaire Éliane Chil, adjointe Jacqueline Texereau ; trésorier Joël Ayrault, adjoint Bernard Delineau. Membres du conseil d'administration : Marie-Lou Dupuy, Roselyne Lambert, Gilbert Pérochon, Françoise et Jean-Michel Poupard et Marcel Brunet.

marigny-chémereau NR 31/01/18

Baisse des ventes de carte de pêche

En assemblée générale vendredi soir à Marigny-Chémereau, en présence d'élus de Château-Larcher, Marnay et de Vivonne, du président de la Fédération départementale, Francis Bailly, et d'un certain nombre de pêcheurs, le président de l'AAPPMA du Gardon Vivonnois, Rémy Sapin, relatait une année d'activité consacrée aux ruisseaux et rivières des communes de Vivonne, Château-Larcher, Marnay, Marçay, Marigny-Chémereau, Aslonnes et une partie d'Iteuil. Ainsi, plus de 6.500 € ont été consacrés à l'alevinage en truites, brochets, tanches et gardons. En 2017, en raison d'une hydrométrie très faible, l'année a été mauvaise pour les pêcheurs et les poissons d'où les questions autour d'une meilleure gestion de l'eau et *« l'utilité de vouloir supprimer tous les barrages que nos ancêtres ont construit »*.

Les projets pour l'année ont été dévoilés.

Qualité de l'eau

Malgré tout, il est constaté une amélioration de la qualité de l'eau et des efforts faits sur les réaménagements de certains cours et la réparation d'ouvrage sur la Clouère et le Clain. A noter que l'AAPPMA a restauré la frayère à brochets de Danlot. Concernant l'étang de Château-Larcher, après la vidange du plan d'eau, les travaux de réhabilitation ont été réalisés par la commune avec entre autre l'aménagement d'un espace partagé et un accès pour tous. A ce jour, l'étang est de nouveau en eau et va pouvoir être rempoissonné.

Au chapitre financier, la baisse de la vente des cartes de pêche est significative avec 449 en 2017 contre 526 en 2016.

Pour 2018, deux parcours de pêche à la truite « loisirs » seront accessibles : sur le Clain, parc de Vounant à Vivonne et sur la Clouère à Marnay. Six déversements de 50 kg de truites seront effectués tous les quinze jours à partir de l'ouverture de la pêche. D'autre part, l'alevinage des autres rivières sera réalisé pendant la saison.

Les cartes sont prises depuis cette année, uniquement par informatique soit à titre personnel soit chez les dépositaires suivants : A la mairie de Marnay et Château-Larcher, au bar restaurant de Marçay, aux Établissements Briconautes et au magasin Actipêche à Vivonne.

Enquêtes publiques

5/03/18

la vienne Conseil Départemental de la Vienne

AVIS D'ENQUETE

Sur le PROJET d'AMENAGEMENT FONCIER et le PROGRAMME DES TRAVAUX CONNEXES de MARIGNY-CHEMEREAU

Les propriétaires fonciers, les exploitants concernés, les titulaires de droits réels afférents aux immeubles soumis à l'aménagement foncier agricole et forestier de la commune de MARIGNY-CHEMEREAU, avec extension sur les parties limitrophes de la commune de CELLE-L'EVESCAULT ainsi que les tiers intéressés, sont informés que la Commission Communale d'Aménagement Foncier a procédé à l'établissement du projet d'aménagement foncier et que sur sa proposition, l'enquête publique réglementaire sur le projet d'aménagement foncier agricole et forestier et le programme des travaux connexes sera ouverte par Monsieur le Président du Conseil Départemental **du VENDREDI 2 MARS 2018 à 9 heures au MARDI 3 AVRIL 2018 inclus jusqu'à 17 heures.**

Les nouvelles limites seront matérialisées sur le terrain à l'aide de piquets ou de bornes et le dossier d'enquête conforme aux prescriptions des articles R. 123-9 et 10 du Code Rural et de la Pêche Maritime et aux dispositions du Code de l'Environnement **pourra être consulté sur le site internet du Conseil Départemental (www.lavienne86.fr) ainsi qu'à la mairie de MARIGNY-CHEMEREAU du VENDREDI 2 MARS 2018 à 9 heures au MARDI 3 AVRIL 2018 inclus** (jusqu'à 17 heures) aux heures d'ouverture des secrétariats, à savoir :

- Les LUNDI, MARDI, JEUDI et VENDREDI de 8H à 12H30 et de 13H30 à 16H30 ;
- Le MERCREDI de 8H à 12H.

Le dossier soumis à enquête publique comprendra :

1) Plan d'aménagement foncier avec l'indication des nouveaux lots (limites, surfaces, numérotation cadastrale des nouvelles parcelles et identité des propriétaires) ;
2) Plan du programme des travaux connexes et plan du réseau de voirie ;
3) Un dossier relatif au programme des travaux connexes avec précision du maître d'ouvrage et de sa prise en charge financière et devis estimatif ;
4) Tableau comparatif de la valeur des nouveaux lots à attribuer à chaque propriétaire avec celle des terrains qui lui appartiennent ;
5) Un rapport - mémoire justificatif des échanges proposés précisant les conditions de prise de possession des parcelles aménagées, les dates auxquelles cette prise de possession aura lieu compte tenu des natures de cultures, rappel des différentes étapes de la procédure ;
6) L'étude d'impact ;
7) L'avis de l'autorité environnementale conformément à l'article R. 122-6 du Code de l'Environnement ;
8) Mémoire en réponse à l'avis de l'autorité environnementale ;
9) Le registre des délibérations de la Commission Communale.

Un registre des réclamations sera également mis à la disposition du public à la mairie.

Un registre dématérialisé permettant le dépôt des observations, sera également accessible sur internet durant toute la durée de l'enquête, à l'adresse suivante : https://www.registre-dematerialise.fr/597

En outre, **Mme MOREAU Marie-Caroline, Commissaire-Enquêteur, désignée par le Président du Tribunal Administratif de POITIERS, assurera des permanences et recevra les réclamations ou observations des propriétaires et du public à la mairie de MARIGNY-CHEMEREAU aux jours et heures suivants :**

Les
- VENDREDI 2 MARS 2018 de 9H à 12H
- SAMEDI 10 MARS 2018 de 9H à 12H
- MERCREDI 21 MARS 2018 de 14H à 17H
- MARDI 3 AVRIL 2018 de 14H à 17H

Le Commissaire enquêteur sera assisté par un représentant du Cabinet ABSCISSE Géo-Conseil (Géomètre-expert) et un représentant du Cabinet ECOGEE (études environnementales), qui pourront, selon la demande, répondre aux interrogations du public et leur fournir des informations complémentaires.

Le rapport du Commissaire-Enquêteur sera tenu à la disposition du public à la mairie de MARIGNY-CHEMEREAU pendant AU MOINS UN AN à dater de sa notification. Il sera également consultable à l'adresse internet du registre dématérialisé.

Les propriétaires qui le désirent, ou ceux qui ne pourraient se déplacer pendant l'enquête et pendant les permanences, pourront adresser leurs observations à la mairie de MARIGNY-CHEMEREAU (siège de la Commission), à l'attention de Mme le Commissaire-Enquêteur de l'enquête sur le PROJET d'Aménagement Foncier de MARIGNY-CHEMEREAU, ou donner pouvoir à une tierce personne.

Les courriers postés le 4 AVRIL 2018 (cachet de la poste faisant foi) seront considérés comme hors délai et non recevables.

Tout exploitant qui désire formuler une observation relative à l'exploitation de certaines parcelles devra obligatoirement présenter un pouvoir écrit de son propriétaire.

Lorsque la Commission Communale d'Aménagement Foncier aura statué sur les réclamations et observations, un avis affiché en mairies informera les propriétaires qu'ils pourront prendre connaissance des dispositions prises.

La Commission a fixé définitivement comme suit les dates et modalités de prise de possession définitive des nouveaux lots qui interviendront en 2018, après enlèvement des récoltes, à savoir :

1) BLE, AVOINE, ORGE, SEIGLE, COLZA, POIS (céréales en général)
Après l'enlèvement des récoltes et au plus tard le 30 SEPTEMBRE 2018. Les pailles devront être broyées ou enlevées à cette date.

2) COLZA FOURRAGER - CHOUX – MAIS FOURRAGER – SORGHO FOURRAGER – TABAC
Après l'enlèvement des récoltes et au plus tard le 31 OCTOBRE 2018. Les pailles devront être broyées ou enlevées à cette date.

3) TOURNESOL
Après l'enlèvement des récoltes et au plus tard le 15 NOVEMBRE 2018.

4) PRAIRIES ARTIFICIELLES (luzerne, sainfoin, trèfle, vesce, ray-gras, etc...)
Après l'enlèvement de la dernière coupe et pour la grains au plus tard le 1er NOVEMBRE 2018. Les fanes devront être broyées ou enlevées à cette date.

5) BETTERAVES, CAROTTES, RUTABAGAS, MELONS et LEGUMES DIVERS.
Après l'enlèvement des récoltes et au plus tard le 15 NOVEMBRE 2018. Les terrains, notamment pour les melons, devront être nettoyés à cette date.

6) PACAGES.
La prise de possession s'effectuera au plus tard le 1er NOVEMBRE 2018. Pour cette date, les clôtures électriques, les fils barbelés ou lisses et les piquets devront être enlevés.

7) MAIS GRAINS - SORGHO GRAINS
Après l'enlèvement de la récolte et au plus tard le 31 DECEMBRE 2018. Les pailles devront être broyées ou enlevées à cette date.

8) ARBRES FRUITIERS (noyers, amandiers, pommiers, etc....)
Après l'enlèvement des récoltes et au plus tard le 31 OCTOBRE 2018. Les anciens propriétaires devront être autorisés à récupérer les fruits jusqu'à cette date.

9) TOUTE SECONDE CULTURE EN SURCHARGE EST FORMELLEMENT INTERDITE ET TOUTE CULTURE NON MENTIONNEE CI-DESSUS DEVRA ETRE OBLIGATOIREMENT ENLEVEE AVANT LE 31 OCTOBRE 2018.

10) PARCELLES GELEES ou CONTRACTUALISEES

La période de gel court du 15 Janvier au 31 Août. Donc, à partir du 31 Août 2018, le nouvel attributaire peut **après accord amiable** prendre possession des parcelles gelées.

Pour la première année de prise de possession, l'agriculteur est libre de geler toute parcelle nouvellement attribuée dans le cadre de l'aménagement foncier sans tenir compte de son utilisation antérieure.

En ce qui concerne les parcelles contractualisées, et sous réserve que les parcelles concernées aient été modifiées par les nouvelles attributions, les propriétaires devront demander l'établissement d'un avenant à leur contrat. (Prendre contact avec la personne qui suit ces contrats à la D.D.T.).

Pour les installations classées et sous réserve bien entendu d'une modification d'un plan d'épandage, les frais correspondants induits seront pris en charge.

Les modalités ci-dessus n'excluent pas tout accord amiable entre les propriétaires pour une prise de possession des terrains avant les dates fixées. Toutefois, en cas de conflit, ces dates restent les références en matière de prise de possession définitive des nouvelles parcelles.

M. LAFFOND, Technicien en Aménagement Foncier du Conseil Départemental à la Direction de l'Agriculture, de l'Eau et de l'Environnement, est à votre disposition pour tout élément d'information supplémentaire – Tél. : 05.49.62.91.53.

Cet avis, accompagné des pièces du dossier, sera publié sur le site internet du Conseil Départemental :

www.lavienne86.fr

A CHASSENEUIL-DU-POITOU, le 19 Janvier 2018

AVIS notifié à chacun des propriétaires compris dans le périmètre d'aménagement foncier, conforme aux articles de l'Arrêté d'ouverture d'enquête signé par Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Vienne.

Le Technicien en Aménagement Foncier,
Signé : O. LAFFOND

marigny-chemereau

NR 11/04/18

Pas d'augmentation des taux d'imposition

Lors de sa dernière réunion, le 3 avril, le conseil municipal de Marigny-Chemereau a pris les décisions suivantes :

Après délibération, le conseil approuve le compte de gestion du trésorier-payeur pour l'exercice 2017, dont les écritures sont conformes au compte administratif de la commune.

> **Taux d'imposition.** Le maire propose de ne pas modifier le taux des trois taxes : habitation, foncière bâtie, foncière non bâtie, pour l'année 2018, et de rester sur les mêmes taux de l'année 2017. Après délibération, le conseil adopte la proposition soit : taxe d'habitation 20,03 %, taxe foncière bâtie 13,15 % et taxe foncière non bâtie 38,87 %.

> **Budget primitif 2018.** Après explications des détails du budget en fonctionnement et investissement par le maire, le conseil vote les nouvelles propositions du budget primitif de l'exercice 2018 qui se décompose comme suit : investissement : dépenses 408.493,26 €, recettes 408.493,26 € ; fonctionnement : dépenses 433.357,41, recettes 433.357,41 €.

> **Aménagement foncier agricole et forestier de la commune.** Le maire présente au conseil le plan et le tableau d'assemblage des voies communales et chemins ruraux à classer et à déclasser réalisés par le bureau d'études Abscisse dans le cadre de l'aménagement foncier agricole et forestier de la commune, et propose au conseil l'approbation du plan et du tableau d'assemblage des voies communales et chemins ruraux. Après délibération, le conseil adopte le classement et le déclassement de la liste des voies communales et chemins ruraux et l'actualisation du tableau d'assemblage des voies communales et chemins ruraux et autorise le maire à procéder aux démarches et formalités nécessaires à la modification du tableau de classement de la voirie communale et signer tous actes et pièces s'y rapportant.

Voir détails et totalité des délibérations en mairie.

marigny-chémereau NR 19/04/18

Plein soleil pour la course aux œufs

Une trentaine d'enfants, accompagnés de leurs parents, étaient prêts dimanche pour le départ de la course aux œufs donné par le maire Claude Lambert, à 10 h 30 précises. Sous le soleil généreux et dans l'herbe encore un peu humide du parc, les délicieux chocolats enveloppés de leur papier doré avaient été bien cachés. Mais les enfants, petits et grands, se sont bien débrouillés et pas un chocolat n'est resté dans le pré.

La cueillette a été bonne...

marigny-chémereau NR 21/07/18

Les chantiers loisirs en pleine action

Quatre jours, c'est le temps donné au chantier loisirs pour mener à bien les taches définies au préalable par la commune. De la maçonnerie et un peu de menuiserie ont ainsi bien occupé les journées des six jeunes, fiers de donner un peu de leurs temps. Ils ont fabriqué des nichoirs à oiseaux et refait le dallage du monument aux morts. Axelle veillait au bon déroulement des actions menées avec l'appui technique d'Emmanuel agent municipal. Jeudi midi, Françoise Micault vice-présidente de la commission communautaire « enfance-jeunesse », Alain Thoreau adjoint au maire, Anne Garrigos directrice de l'accueil de loisirs, Charlotte Moine coordinatrice des chantiers loisirs sont venus saluer le travail effectué. S'en suivait, vendredi, une journée loisirs. Des chèques Cadhoc d'une valeur de 9 € par jour travaillé seront remis aux jeunes participants.

Les six jeunes adolescents ont présenté le dallage du cheminement au monuments aux morts en cours de réalisation.

marigny-chémereau NR 5/09/18

Le devoir de mémoire dédié au sergent Félix Laplace

Le 31 août 1944, la chute d'un avion touché par les balles ennemies allait coûter la vie au mitrailleur, le sergent Félix Laplace, tandis que Louis Combusson était secouru et caché par les villageois. Par la suite, les habitants des villages voisins connurent les menaces et brutalités germaniques pour avoir refusé de leur livrer le pilote. Depuis, personne n'a oublié. La date, le fait de guerre restent à tout jamais gravés sur la pierre de la stèle de la Moinerie à Marigny-Chémereau pour se souvenir, se rappeler de l'aviateur et de tant d'autres, des milliers de combattants qui ont donné leur vie pour sauver leurs compatriotes et libérer la France. Par la présence de Rose-Marie Bertaud, conseillère départementale, des élus de Marigny-Chémereau et des maires des communes voisines, des anciens combattants et porte-drapeaux, des habitants, la cérémonie de dimanche, présidée par le maire de la commune Claude Lambert, appelait les jeunes générations au devoir de mémoire.

Le rappel des faits par le maire a suscité toujours autant d'émotion parmi la population.

marigny-chémereau NR 11/09/18

ENTRE VOISINS. Plus d'une trentaine d'habitants du village de la Roche se sont retrouvés au centre du village pour une journée placée sous le signe de la convivialité et de la bonne humeur entre voisins et amis. Claude Lambert, le maire de la commune, était présent à cette rencontre et offrait l'apéritif en soulignant l'importance de ce genre de réunion qui renforce la bonne entente du voisinage. La journée se poursuivait par un pique-nique où les participants ont pu déguster le pain fait maison par Pascal, un habitant du village. Pétanque, jeu de palet et jeux de société permettaient à tous de passer une agréable journée.

marigny-chémereau NR 3/10/18

O l'a brumassé à la Fête d'aut'foué

Dimanche, c'est sous un ciel couvert que les inconditionnels de la Fête d'aut'foué se sont retrouvés autour de Didier Bellin et toute son équipe de l'Espoir marignien pour une journée placée sous le signe de la convivialité et de l'amitié. Seul le four allumé depuis plusieurs jours pour faire cuire pains, pâtés, gâteaux secs, jambons et grimolles amenait un peu de chaleur autour des stands dressés pour l'occasion. Le temps brumeux n'a pas entamé la bonne humeur des convives qui étaient venus nombreux pour partager un menu campagnard avec tartines grillées et garnies soit de pâté, de farci poitevin ou fromage sans oublier l'assiette de mogettes et sa tranche de jambon à l'os et apprécier le jus de pommes fabriqué sur place.

L'équipe de l'Espoir marignien près du four. La bonne humeur était au rendez-vous malgré le temps brumeux.

Le bruit et la colère pour les riverains de la ligne à grande vitesse

Marigny-Chémereau. Les représentants de Liséa sont venus expliquer les résultats des mesures acoustiques du trafic sur la ligne LGV SEA. La colère a été la seule réponse des riverains.

On se demande si c'est Ryanair qui décolle ou si c'est le train qui va passer, tonne cet habitant de Vouneuil-sous-Biard. La énième réunion sectorielle, mardi soir, à Marigny-Chémereau, pour le sud de la Vienne, n'a pas mis sur les rails de la réconciliation les riverains de la ligne à grande vitesse sud Europe Atlantique (LGV SEA) et les représentants du concessionnaire Liséa. Ces derniers, venus restituer publiquement les résultats des mesures acoustiques sur les territoires traversés, ont adopté profil bas pour espérer modérer la colère des personnes victimes du bruit et, pour certains, de problèmes de santé.

" Pour arrêter le bruit, ils nous ont mis un grillage ! "

Objectif raté malgré l'empathie réelle ou feinte de Thierry Charlemagne, directeur Environnement et Développement durable chez Liséa. *« La moindre des choses est de vous présenter les résultats »*. Des résultats obtenus par le centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cérema), organisme public mandaté par Liséa.

Pas moins de quatre cents réclamations sur le tronçon Tours-Bordeaux sont remontées dans les bureaux bordelais de Liséa. Qui a effectué, par l'intermédiaire de Cérema, trois cents points de mesure. Un seul à Marsas (Gironde) a dépassé la norme acoustique de 1999 qui régit toutes les infrastructures ferroviaires et fixe la réglementation à 60 décibels en moyenne de 6 h à 22 heures et à 55 dB de moyenne nocturne.

Dans le secteur du sud Vienne, quarante-et-un points de mesures ont été réalisés dans les neuf communes concernées, aucun ne s'est révélé hors des clous. Un paravent derrière lequel s'est réfugié Liséa, qui n'a pu calmer la froide colère des riverains obnubilés par les pics sonores.

Les riverains, mardi soir, salle du parc à Marigny-Chémereau.

La compassion n'interdit pas l'action. *« Qu'est qui vous empêche de faire mieux que la loi ? »* a interrogé Patrick Lantrès, président du comité TGV. Les commentaires amers fusent dans la salle : *« Les grenouilles sont plus protégées que les êtres humains » ; « Je ne sais pas quel est votre jardinier mais il faut en changer »*. La végétation plantée n'a pas résisté. Rien n'a poussé sauf le bruit qui nourrit le ressentiment des habitants : *« C'est le rassemblement qui fera notre force »*, lance le président de l'association Nord Vienne, recadrant au passage le débat : *« On s'en fout de la moyenne du bruit, comprenez la souffrance des gens qui sont là, qui ne vivent plus ». « Vous attendez que ça se passe »*. Les représentants de Liséa décentrés encaissent, essaient de répondre aux arguments des riverains. *« Nous irons sur le terrain avec vous »*, s'engage l'un d'eux. Une habitante de Ligugé se désole de ne plus entendre les bruits de la nature, le piaillement des oiseaux, le passage des oies qui cacardent, le cri des enfants qui jouent à l'extérieur, de déjeuner dans le jardin avant de conclure : *« Pour arrêter le bruit, ils nous ont mis un grillage ! »*. Son voisin, élu de Marçay, a résumé ce que d'aucuns pensent tout bas : *« Je n'attends rien de vous. Y'a pas de pognon. Vous n'êtes qu'une vitrine »*.

Bref, *« de l'enfumage »* pour Patrick Lantrès, président du comité TGV Réaction Citoyenne. La moitié de la salle du parc était vide.

Didier Monteil

marigny-chémereau NR 21/11/18

REPAS DES AINÉS. A l'invitation de la municipalité et de la commission d'aide sociale, une soixantaine de personnes âgées de plus de 70 ans se sont retrouvées à la salle de la mairie de Marigny-Chémereau pour participer au repas de fin d'année servi par les membres du conseil municipal. En accueillant les participants, le maire Claude Lambert soulignait l'importance de cette journée de retrouvailles où la convivialité et la bonne humeur permettent de rompre la solitude pour certains ravis de pouvoir échanger de nombreux souvenirs. Marcelle Brunet, 90 ans, était la doyenne de ce rassemblement.

Mardi 6 novembre 2018 poitiers | environs

marigny-chémereau

Noémie et Gwendolyne à l'assaut du 4L Trophy

Noémie Bozier de Marigny-Chémereau et sa partenaire Gwendolyne Sicard de Fenioux (79) ont décidé, il y a plusieurs mois, de participer au 4L Trophy qui aura lieu du 21 février au 3 mars 2019 sur les pistes marocaines. Noémie est étudiante en CAP commerce multispécialités et elle est passionnée depuis sa plus tendre enfance par le sport automobile. Quant à Gwendolyne, elle est étudiante en CAP maintenance des véhicules à option particulière. Les deux amies ont souhaité participer à une action en faveur du développement du Maroc, grâce à l'apport de matériel sportif, scolaire, voire médical. Pour cela, elles ont créé l'association, « Les girls en 4L ». Suite à l'achat de leur 4L qui vient de Biarritz, elles l'ont remise en état avec l'aide de copains et copines et se sont mises à la recherche de sponsors : le coût total du projet a été évalué à 8 800 euros. Noémie et Gwendolyne se sont donné un double objectif.

Aider l'association Enfants du désert

Dans un premier temps, elles souhaitent aider l'association Enfants du désert, qui a pour mission de donner l'accès à l'éducation aux enfants sud-marocains. C'est grâce aux étudiants que le 4L Trophy revendique une dimension solidaire. Pour cela, il leur faut encore récupérer des fonds. Elles ouvrent donc les bras à tous ceux qui sont intéressés par ce projet.

Contact : lesgirlsen4l@gmail.com ou Facebook : Les grils en 4L

Noémie et Gwendolyne ont besoin de votre soutien.

A quoi servaient ces objets?

A

B

C

D

par les chemins

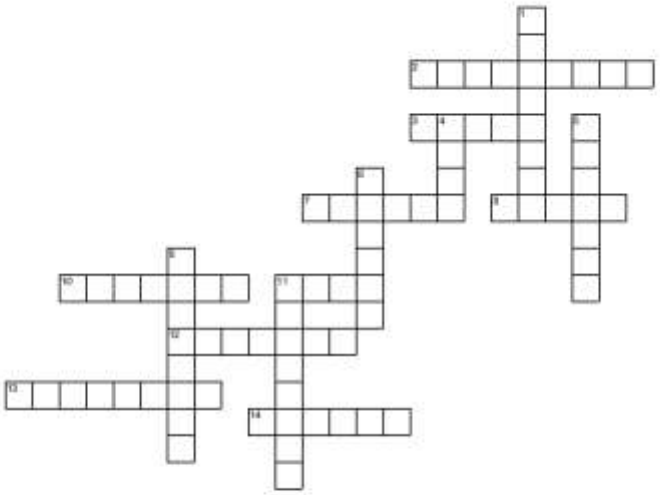

Horizontal

2. excursion
3. bel ancêtre de nos régions
7. promenade
8. laissée par ceux qui passent
10. petit bois
11. peut être rude en fin de promenade
12. petit chemin
13. aller
14. on peut s'y désaltérer

Vertical

1. balader
4. fait de l'ombre au promeneur
5. avancer pas à pas
6. musarder
9. on peut se reposer sur ses berges
11. peuvent rouler sous les pieds

Qui suis-je ?

A

B

C

D

E

F

5				9	6		2	
		3	7		5		8	9
	2	7		4				3
		6		3			1	5
		2				7		
1	7			8		9		
7				1		8	6	
2	1		5		9	3		
	3		8	7				1

Amusettes

- Il suffit d'une lettre pour désigner l'endroit où l'on fait le beurre, laquelle ?
- Quel est le jour le plus haut de l'année ?
- Qu'est-ce qui monterait sur un clocher et ne passerait pas par dessus une goutte d'eau ?
- Que met-on sur la table, qu'on coupe et qu'on ne mange pas ?
- Quel est le mot de la langue française qui prend le plus de n ?
- Quel est le sentiment qui fait maigrir ?

Vallées du Clain

Demande d'un badge d'accès aux déchèteries Communautaires pour LES PARTICULIERS

*REMPLIR UNE DEMANDE PAR FOYER, EN **MAJUSCULE**. Merci*

Renvoyer le formulaire complété par mail à : environnement@valleesduclain.fr ou par courrier à Communauté de Communes des Vallées du Clain, 25 route de Nieuil, 86340 La Villedieu du Clain

Joindre impérativement une copie d'un JUSTIFICATIF DE DOMICILE récent.

Dans un délai de 10 à 20 jours, le badge vous sera envoyé directement à votre domicile.

NOM 1 : ..... PRENOM 1 : .....

NOM 2 : ..... PRENOM 2 : .....

APPT : ..... N° : ..... VOIE : .....

LIEU-DIT : .....

CP : ..... COMMUNE : .....

TEL FIXE : ..... TEL PORTABLE : .....

NB DE PERSONNES DANS LE FOYER : ..... COURRIEL : .....

N° de bac JAUNE* : ..... N° de bac MARRON ou GRENAT:.....

**pour les foyers équipées de bacs jaunes* *numéros figurant au dos du bac ou code barre*

☐ LOCATAIRE ☐ PROPRIETAIRE

SI LOCATAIRE COORDONNEES DU PROPRIETAIRE : *Nom* .....

Adresse .....

CP ..... *Commune* : ..... *Tel* : .....

☐ Vu le règlement des déchèteries Communautaires.

Le badge est gratuit et délivré à un seul exemplaire par foyer.
En cas de déménagement le badge restera en place, celui-ci est attribué au logement.

Signature